

2 0 2 4

RAPPORT ANNUEL

Capma & Capmi ////////////////

SOMMAIRE

ÉDITO (Brigitte Baillot, Présidente et Jérôme Sennelier, Directeur Général)	5
DATES ET CHIFFRES CLÉS	6
CONSEIL D'ADMINISTRATION, Comité d'audit et Direction générale	8
1 • FAITS MARQUANTS 2024	10
2 • CONJONCTURE FINANCIÈRE ET CHOIX D'ALLOCATION DES ACTIFS	15
Conjoncture financière, une année 2024 sous le sceau de la résilience économique ...	16
Politique de placement	18
Le marché immobilier en 2024	20
3 • ÉPARGNE ET RETRAITE	24
4 • ÉTATS FINANCIERS	29
Rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'AG du 12 juin 2025	30
Comptes annuels	36
5 • RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	59
6 • ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 12 JUIN 2025	70
Liste des groupements	71
Résolutions votées à l'Assemblée Générale du 12 juin 2025	72



Édition MAI 2025

Éditeur : Capma & Capmi

Responsable de publication : Annabel Baudot

Coordinateur : Grégoire Valentin

Rédacteurs : Directeurs Monceau Assurances

Conception graphique : Jonathan Vernier

Image de couverture : Rue de Réaumur - Paris 2^{ème}

Droits d'auteur et utilisation :

Ce rapport est protégé par des droits d'auteur.

Toute reproduction, diffusion ou utilisation de son contenu, total ou partiel, est interdite sans l'autorisation expresse de l'éditeur.

Les informations financières et les prévisions ne sont données qu'à titre indicatif et peuvent être sujettes à des ajustements.

ÉDITO



Brigitte Baillet, Présidente

Chers sociétaires, et collaborateurs, 2024 aura été une année de transformation majeure et d'engagements renouvelés pour Capma & Capmi, marquée par une évolution significative consacrant notre appartenance au Groupe Monceau Assurance et l'évolution de nos offres, toujours dans l'intérêt de nos sociétaires.

Dans un environnement économique contrasté, où l'inflation modérée et la croissance faible ont redéfini les priorités des investisseurs, Capma & Capmi a su démontrer la solidité de sa gestion financière et la pertinence de ses choix stratégiques. Nos taux de rémunération en témoignent : 3 % net avant prélèvements sociaux pour les fonds euros Dynavie du contrat Multifonds et pour Dynavie ; 2,80 % pour le Carnet Multi-Épargne et 2,55 % pour le Carnet d'Épargne. Ces rendements, illustrent notre capacité à préserver et valoriser l'épargne de nos sociétaires, tout en maintenant une gestion prudente et performante qui s'illustre par une marge de solvabilité de 208 %.



Jérôme Sennelier, Directeur général

Nous avons en 2024 poursuivi notre politique de revalorisation des rentes issues de nos contrats de retraite, de 1,7 à 3 % confirmant ainsi notre engagement à assurer un revenu stable aux retraités, malgré les fluctuations des marchés financiers. Cette volonté d'accompagner nos sociétaires tout au long de leur vie reste au cœur de nos priorités depuis 70 ans.

Sur le plan institutionnel, Monceau Assurances a franchi une étape décisive avec la création de la SGAM Monceau Assurances, approuvée par l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) en décembre 2024. L'affiliation de Capma & Capmi et de la Mutuelle Centrale de Réassurance dans ce cadre renforce notre gouvernance et assoit notre capacité à relever les défis stratégiques des prochaines années.

Notre engagement sociétal s'est renforcé en 2024 avec l'affirmation de notre Raison d'Être : « Dans une société où priment souvent l'individualisme et l'immédiateté, Monceau

Assurances donne tout son sens, toute sa valeur, toute sa force au collectif, au savoir-faire et au temps long, en vous plaçant au cœur de sa mission d'assureur mutualiste. » Cette réflexion, menée auprès de nos sociétaires, clients, administrateurs et collaborateurs en France, en Belgique et au Luxembourg, a abouti à une nouvelle signature de marque : « Pour vous, pour demain, pour longtemps. » En 2025, une nouvelle identité visuelle du Groupe et de Capma & Capmi sera également déployée.

Nos actions concrètes traduisent cet engagement : la digitalisation continue de nos services avec l'évolution de l'espace personnel Monceau & Moi, l'incitation au « zéro papier » auprès de nos sociétaires et clients, ou encore la mise en place d'une première campagne radio et d'une campagne commerciale « booster votre épargne ». Enfin, notre engagement auprès de la société s'est traduit par notre participation au travers du Groupe à de nombreux événements majeurs tels qu'Octobre Rose (avec un don de 10.000€ à l'Institut Gustave Roussy contre le cancer du sein), le Challenge Kiplin (avec un don de 20.000€ à la Fondation Perce-Neige auprès de personnes atteintes de handicap), illustrant notre volonté d'agir pour le bien commun, au-delà de notre cœur de métier. Ce furent des occasions de réunir, pour la première fois, l'ensemble des entités du Groupe en France en Belgique et au Luxembourg.

Ces avancées, alliées au renforcement de l'équipe de direction, témoignent de notre dynamisme et de notre volonté à nous adapter aux défis futurs.

En 2024, Monceau Assurances a réaffirmé son engagement envers ses sociétaires en conjuguant sécurité et expertise. Plus que jamais, nous nous inscrivons dans une vision à long terme, fidèle à nos valeurs mutualistes et tournée vers l'avenir.

DATES & CHIFFRES CLÉS 2024



86 936

sociétaires nous font
confiance à fin 2024

Lauréat de deux prix décernés par la presse spécialisée

en 2025 au titre des
performances de 2024

1955

Monceau Assurances crée le régime de retraite complémentaire facultatif en points géré par capitalisation. Le régime collectif de retraite (RCR) réunit toujours près de 39 000 adhérents.

1997

Création du contrat multisupport Dynavie

1998

Pour succéder au RCR, Monceau Assurances crée le Fonds Acti Retraite et le Fonrea, des contrats adaptés à la situation personnelle de chacun.

2004

Création de Monceau Avenir Retraite, régime de retraite complémentaire en points éligible au Plan d'épargne retraite populaire (PERP).

12,6 %

de croissance sur
l'activité retraite

526,7

millions d'euros de fonds
propres en croissance de 3 %

5,6

milliards d'euros
d'actifs sous gestion.

208 %

de marge
de solvabilité

2018

Pour accompagner les évolutions réglementaires, Monceau Assurances crée de nouveaux régimes de retraite en points. Ces contrats présentent notamment quelques enrichissements en terme d'options et de garanties par rapport aux produits précédemment commercialisés.

2020

Monceau Assurances crée le Plan d'Epargne Retraite (PER) « Monceau Retraite » qui offre une grande liberté pour disposer de ses droits constitués sous la forme d'une rente viagère, d'un capital pouvant être fractionné ou d'une combinaison des deux.

2021

Lancement du contrat Monceau Multifonds

2024

Lancement du contrat Monceau Multifonds nouvelle génération

Affiliation à la SGAM Monceau Assurances à parité avec MCR

217,7
millions d'euros
de chiffre affaires

**Les performances
des fonds en euros :**
de 2,5% à 3% en 2024

CONSEIL D'ADMINISTRATION, COMITÉ D'AUDIT ET DIRECTION GÉNÉRALE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CAPMA & CAPMI

AU 31 DÉCEMBRE 2024

PRÉSIDENTE

- Brigitte Baillot

VICE-PRÉSIDENTS

- Jean-Michel Bonnaud (Charente et Charente-Maritime)
- Philippe Bucaille (Côte d'Or)
- Martine Dufrenne-Garric (Occitanie)
- Mutuelle Centrale de Réassurance, représentée par M. Patrice Marchand

SECRÉTAIRE

- Luc Bizard (Anjou-Maine)

ADMINISTRATEURS

- Marc Billaud
- Daniel Bucheton
- André Dorn (Martinique)
- Pierre Ducrohet

- Jean-Claude Monnet (Dauphiné-Savoie)
- Paul Tassel[†]
- Jean-Félix Vallat (Paris)
- René Vandamme
- Denis Vilain
- Jean-Pierre Wathy (Aisne)
- Fédération nationale des groupements de retraite et de prévoyance, représentée par M. Gérard Zydownik

PRÉSIDENT HONORAIRE

- Paul Tassel[†]

ADMINISTRATEUR HONORAIRE

- Jean Philippe[†]

COMITÉ D'AUDIT

PRÉSIDENT

- René Vandamme

MEMBRES

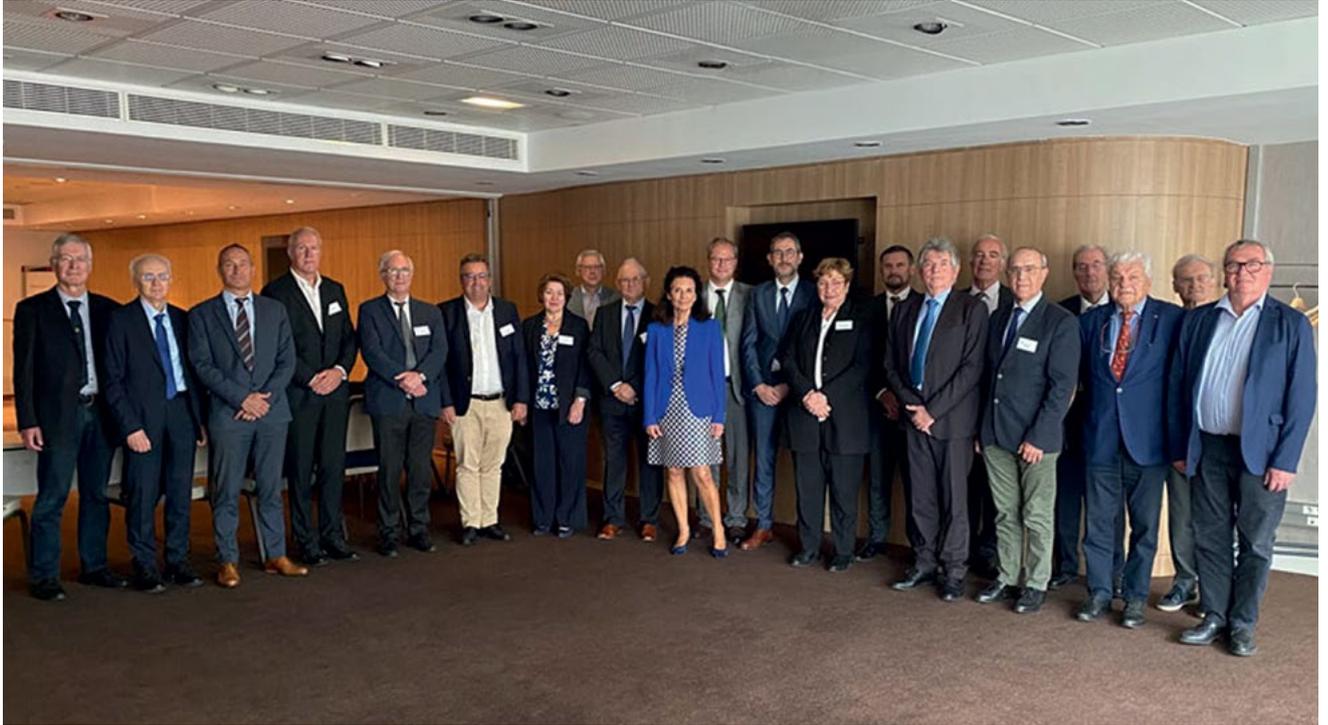
- Daniel Bucheton
- Patrice Marchand
- Jean-Félix Vallat

DIRECTION GÉNÉRALE

- Jérôme Sennelier, Directeur général
- Dominique Davier, Directeur général délégué
- Christophe Dumont, Directeur général délégué

RESPONSABLES FONCTIONS-CLÉS

- Maxime Arnould, Responsable fonction clé gestion des risques
- Annabel Baudot, Responsable fonction clé vérification de la conformité (intérim)
- Henri-Pierre Blandin, Responsable fonction clé audit interne
- André Janmart, Responsable fonction clé actuariat



Conseil d'administration - Lille AG juin 2024 - © Alain Quittot

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CAPMA & CAPMI

De gauche à droite :

Patrice Marchand, René Vandamme, Christophe Dumont, André Janmart,
Pierre Ducrohet, André Dorn, Dominique Davier, Marc Billaud, Gérard Zydownik,
Brigitte Baillot, Philippe Bucaille, Jérôme Sennelier, Martine Dufrenne-Garric,
Jean-Michel Bonnaud, Jean-Félix Vallat, Luc Bizard, Denis Vilain, Paul Tassel,
Jean-Claude Monnet, Daniel Bucheton, Jean-Pierre Wathy

01

FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2024

FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2024

La performance de nos fonds euros (rappel des taux servis)

Fonds euros Dynavie
du Contrat Multifonds
(contrat diffusé depuis 2024) :
3 % net avant prélèvements
sociaux.

Dynavie (contrat diffusé entre
1997 et 2024) : 3 % net avant
prélèvements sociaux.

Carnet Multi-Épargne (contrat
diffusé entre 1991 et 1997) :
2,80 % net avant prélèvements
sociaux.

Carnet d'Épargne (contrat his-
torique de 1969 à 1991) :
2,55 % net avant prélèvements
sociaux.

La dynamique de l'assurance vie en France

Dans un climat d'incertitudes globales, les Français épargnent massivement et depuis le début de l'année 2024, les cotisations sur les produits d'assurance vie en France affichent une belle dynamique avec une hausse de la collecte de 20,9 milliards € à 173,3 milliards €, soit une hausse de 14 %. Les cotisations sur un PER assurantiel ont enregistré une progression de 17 % pour atteindre 9 892 millions € sur l'ensemble de l'année 2024, en hausse de 1 454 millions € par rapport à 2023. (Sources France Assureurs). Dans ce contexte, la mutuelle observe également une solide croissance de 13 % en retraite. Le résultat de la collecte en épargne reste stable par rapport à l'année 2023 mais l'on peut souligner la très belle dynamique de la collecte sur les UC mobilières de 83 % avec un montant significatif de 32,1 millions €. Les versements sur le fonds euros progressent également de plus de 25 % à 130,2 millions € après l'annonce de solides rendements pour l'exercice 2023. La déception provient de la collecte sur le support de notre SCI Monceau Investissements Immobiliers qui se stabilise à 10,4 millions €.

Au final, le chiffre d'affaires de Capma & Capmi s'établit à 217,7 millions € pour 2024, en hausse après une année 2023 qui avait marqué le pas.

L'évolution des produits

Dans le cadre de la Loi Industrie Verte du 23 octobre 2023, Monceau Assurances a modernisé et enrichi son offre épargne.

En 2024, un contrat multisupports « Monceau Multifonds nouvelle génération » a été lancé, intégrant :

- Un support en euros,
- Trois nouvelles unités de compte (UC) : Monceau Multi Gestion (MMG) Patrimoine, MMG Inflation, et Bpi France Entreprises 3 (actif non coté),
- Un nouveau fonds de finance verte, Mandarine Global Transition, proposé depuis décembre 2024, avec un arbitrage automatique sans frais au 1^{er} janvier 2025 pour les adhérents concernés.

En 2025, cette évolution se poursuit avec un enrichissement de l'offre et devient « Monceau Épargne », incluant encore de nouveaux supports innovants et l'introduction d'une gestion pilotée par profil, dans une logique de simplification et de modernisation de l'offre épargne.

Répartition du chiffre d'affaires

	Chiffre d'affaires	% du total	Nombre de cotisations	Moyenne par cotisation
Épargne	172 686 524 €	79,31 %	9 201	18 768 €
Retraite	43 800 672 €	20,12 %	12 581	3 481 €
Prévoyance	1 240 203 €	0,57 %	1 675	740 €



A compter du 1^{er} octobre 2024, la valeur de la part de la SCI Monceau Investissements Immobiliers est fixée à 36,45 €, soit une baisse de 4,56% par rapport à la précédente (38,19 €).

Cette évolution résulte principalement de la montée des taux financiers utilisés dans les mécanismes d'évaluation immobilière. Ces taux, fortement liés aux conditions économiques nationales, ont créé des tensions qui impactent négativement les valorisations. Si on observe une remontée des taux depuis 2 ans, (malgré une légère baisse en 2024), notre parc immobilier a bien résisté (environ -2,6% sur 2 ans), notamment grâce à un taux d'occupation stable de nos immeubles.

En effet, la baisse constatée est indépendante de la qualité intrinsèque du patrimoine immobilier de MII et de ses locataires, qui reste élevée et qui se reflète dans un résultat relativement favorable par rapport au reste du marché. A titre de comparaison, les chiffres publiés par l'ASPIM (Association Française des Sociétés de Placement Immobilier) indiquent que la performance globale des SCI servant de support d'unité de compte sur le marché français a été de - 6,8 % en 2023 puis - 4,7 % en 2024.

La pertinence de l'investissement immobilier comme investissement de long terme demeure inchangée. Les périodes de baisse peuvent offrir à ceux qui le souhaitent un point d'entrée potentiellement intéressant pour investir sur de la longue durée.

L'ensemble des performances pour 2024 de nos autres supports en unités de compte sont disponibles sur notre site institutionnel www.monceauassurances.com/performance-des-fonds/



Virgine de Rotrou, Directeur de la conformité,
Aimaury Arnoux, Directeur des Comptabilités.

Les récompenses

A l'occasion des 40^{èmes} Oscars de l'Assurance vie, de la Retraite et de la Prévoyance, décernés par le magazine Gestion de Fortune, le contrat Multifonds a reçu un Oscar dans la catégorie « Contrat d'assurance vie proposé par un assureur mutualiste ». La soirée de remise des prix a eu lieu au Grand Hôtel Intercontinental Opéra à Paris, le 26 mars 2025.



Par ailleurs, pour la quatrième année consécutive, Monceau Assurances fait partie des lauréats des «Grands prix de l'assurance vie Mieux Vivre Votre Argent». Le produit Multifonds, est ainsi récompensé d'une mention Bien dans la catégorie Fonds en Euros par le magazine MVVA.



Dominique Davier, Directeur technique vie,
Christophe Dumont, Directeur des Opérations Vie

FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2024

La qualité de service en constante amélioration

En février 2024, nous avons lancé une initiative de dématérialisation des documents dans le cadre de notre démarche RSE (Responsabilité Sociétale et Environnementale). Le nombre de sociétaires qui opte pour le format numérique, accessible via leur espace personnel, ne cesse d'augmenter. Le retour au format papier reste toutefois possible à tout moment.

En mai 2024, l'espace personnel Monceau-et-moi a bénéficié d'une évolution, attirant près de 12.000 sociétaires actifs.

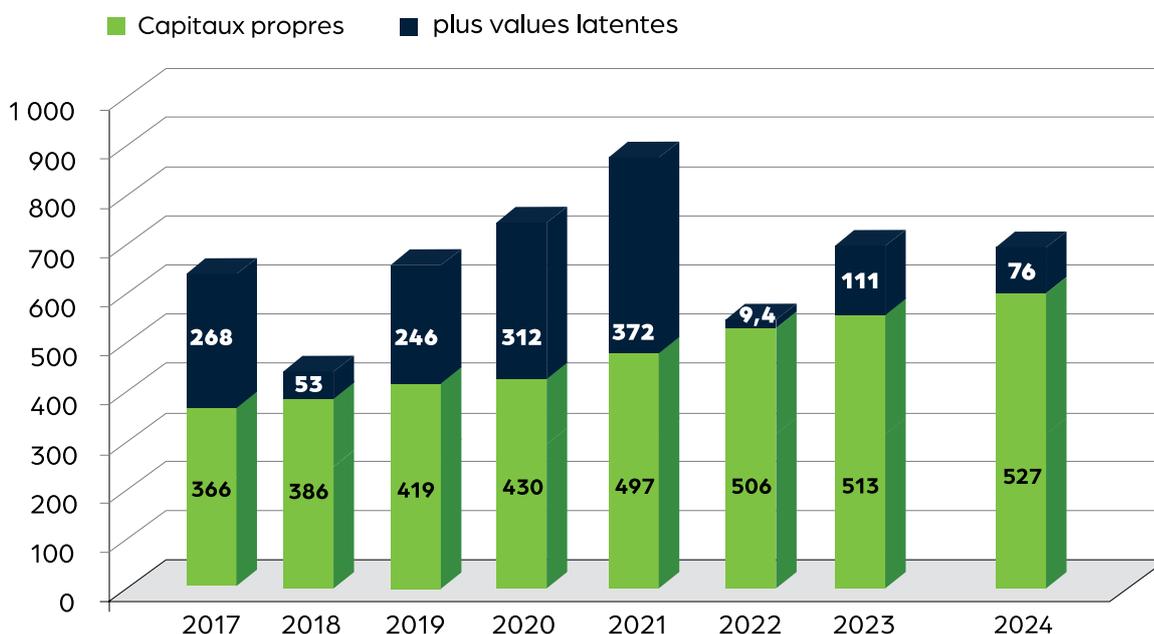
Notre cellule qualité a maintenu une surveillance continue de la satisfaction client à travers des enquêtes ponctuelles et plus de 20.000 SMS post-visites. Notre note de satisfaction s'est maintenue entre 4,7 et 4,8/5 tout au long de l'année.

A l'occasion d'un questionnaire auprès de 15 000 sociétaires et clients en juin 2024 et basé sur la méthodologie NPS⁽¹⁾ (*Net Promoter Score*®) qui est un indicateur de satisfaction client, notre note pour l'activité assurance-vie est de 30 points⁽²⁾, attestant de la qualité de notre relation auprès de nos sociétaires.

⁽¹⁾ Net Promoter Score et NPS sont des marques déposées de Bain & Company, Inc., Fred Reichheld et Satmetrix Systems, Inc

⁽²⁾ Selon l'agence Skeepers, la note moyenne des mutuelles d'assurance est de 28 points.

FONDS PROPRES ET PLUS-VALUE LATENTES





CONJONCTURE FINANCIÈRE

ET CHOIX D'ALLOCATION DES ACTIFS

02

Conjoncture financière 2024	16
Politique de placement	18
Le marché immobilier en 2024.....	20

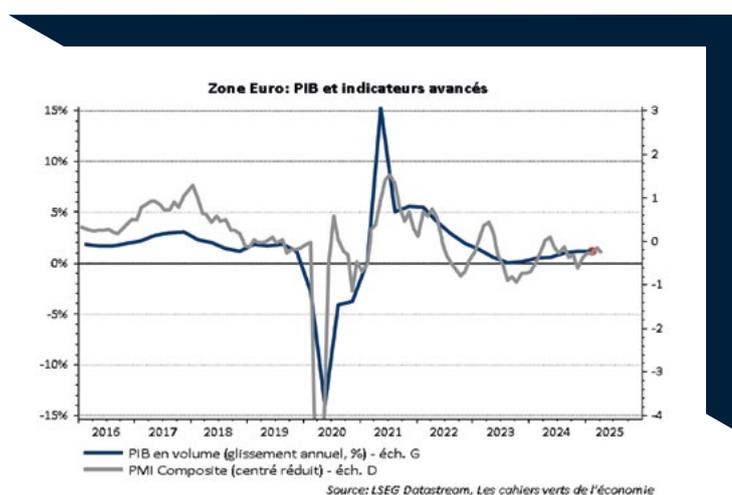
CONJONCTURE FINANCIÈRE :

UNE ANNÉE 2024 SOUS LE SCEAU DE LA RÉSILIENCE ÉCONOMIQUE.

Malgré un environnement de taux d'intérêt directeurs restrictifs, la récession mondiale n'a pas eu lieu. L'Europe au global n'échappe pas à ce constat même si l'économie allemande est à l'arrêt. L'Espagne et les Pays-Bas ont tiré la zone vers le haut et permettent tout de même une croissance du PIB de la zone Euro de 0.9% sur l'année.

Une croissance économique morose

Les indicateurs avancés ne militent pas pour un fort rebond de la croissance européenne en 2025. La baisse des taux d'intérêt devrait tout de même aider les entreprises à investir, le taux d'épargne des ménages encore élevé est également un catalyseur éventuel du rebond de la consommation et a fortiori de l'activité économique.



Ouvrant la voie aux baisses de taux d'intérêt directeurs et des conditions financières plus favorables

Cette maîtrise de l'inflation a permis un « pivot » des banques centrales. Les politiques monétaires ont donc, pour le moment, été très efficaces en jugulant l'inflation à deux chiffres de la mi 2022 sans provoquer de récession mondiale. Par exemple, le taux de dépôt de la BCE s'établit désormais à 2.50 % après un pic à 4 % en 2024. Agissant en anticipation de la Réserve Fédérale américaine, cette action a contribué à la baisse de l'euro contre dollar.

Favorisant une re-pentification de la courbe des taux

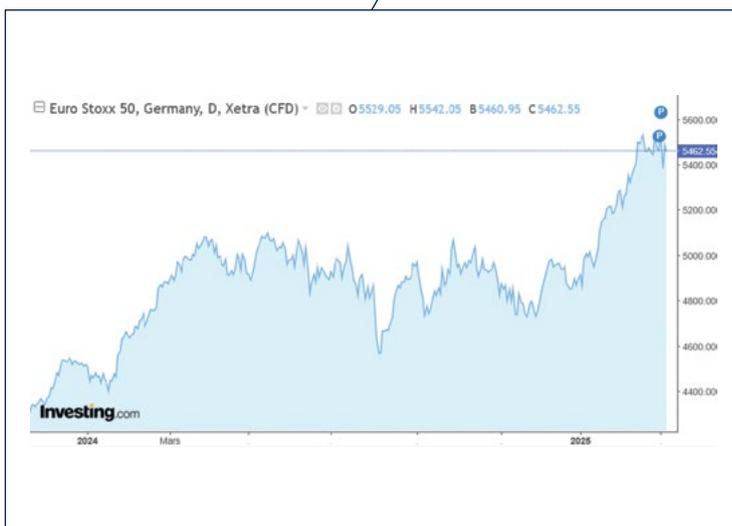
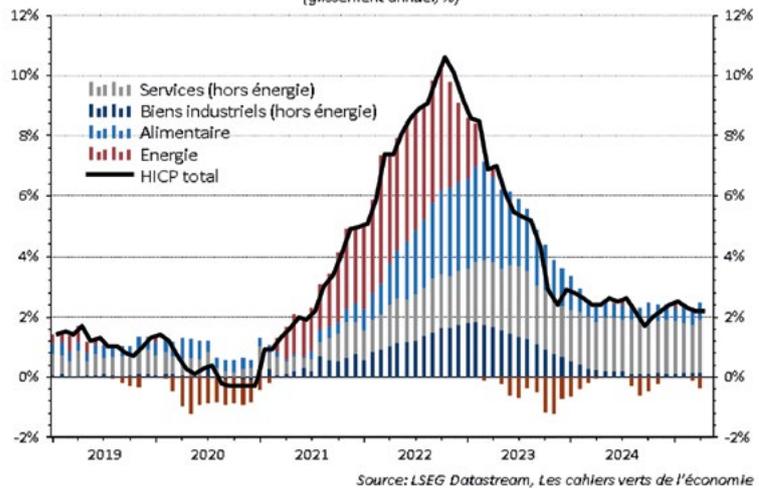
Dans cet environnement, la re-pentification de la courbe des taux d'intérêt se poursuit. Effectivement, en zone euro, la courbe des taux EIOPA est passée d'une courbe complètement inversée en fin d'année 2022 à une courbe presque normalisée puisque la pente de la courbe des taux du 31/12/2024 est positive entre le 2 ans et le 15 ans.

Pour 2025, on peut anticiper une poursuite de la baisse des taux directeurs de la zone Euro et objectiver un taux terminal entre 1.5 % et 2 % sur le taux de dépôt, ce qui achèverait le processus de pentification sur l'ensemble de la courbe (y compris de 0 à 2 ans). (courbe page 28)

Et une inflation maîtrisée

D'autant que le pouvoir d'achat des ménages s'améliore. En effet, la progression des salaires est d'environ 4 % en zone euro en 2024, ce qui explique une grande partie de la persistance de la composante « services » de l'inflation. Alors que l'inflation totale ressort aux alentours des 2 % à la fin 2024, avec un léger rebond de la composante « Énergie » en début d'année 2025.

Zone euro : inflation (IPCH) et contributions
(glissement annuel, %)



L'enthousiasme reprend au début de 2025

Dans le même temps, les performances des marchés d'actions européennes ont été mitigées. Après un superbe 1er trimestre avec une performance de l'ordre de +10 % grâce à la maîtrise de l'inflation et l'amélioration des indicateurs avancés, les craintes de ralentissement et les risques (géo)politiques ont pesé sur la deuxième partie de l'année. Le point haut d'avril n'a pas été revu en 2024 et l'indice Eurostoxx 50 performe de +8 % à la clôture de l'année.

Comme on peut l'observer sur le graphique, le début d'année 2025 est le point de départ d'une nouvelle vague de hausse des actions européennes avec une forte surperformance vis-à-vis des actions américaines dont la performance 2025 est négative pour l'instant.

POLITIQUE DE PLACEMENT

CAPMA & CAPMI



Valentin Bulle Directeur des investissements

Les principes directeurs

Les lignes directrices de la politique d'investissement sont la recherche de rendements stables et adossés à des actifs sûrs, d'une protection contre des variations brutales des taux nominaux, de la préservation des passifs contre une résurgence de l'inflation, et d'une diversification sur des actifs qui ne comportent pas de risque de crédit. Le but principal de cette politique d'investissement, réservant une place prépondérante aux actifs réels, est de maximiser le ratio performances financières / marge de solvabilité.

L'évolution de la répartition des encours

Deux principaux mouvements ont fait évoluer la répartition des encours durant l'année.

L'évolution la plus significative a été opérée sur les produits de taux, en direct ou via des fonds obligataires. Au total, ces poches ont été repondérées de près de 100 millions d'euros, en réaction à la hausse des taux d'intérêts observée sur le premier semestre. En effet, le taux dix ans français est passé de 2.55 % à 3.35 % durant les six premiers mois de l'année.

Concernant les achats en titres vifs, l'attention s'est portée sur les titres obligataires d'entreprises européennes bien notées, sur des maturités allant de 2029 à 2037. Une part importante de remboursements obligataires est intervenue au cours de l'année, contrebalançant les achats.

Ce sont donc les fonds obligataires qui expliquent la majeure partie de la hausse de l'encours de la poche obligataire. La volatilité présente sur le marché obligataire a justifié l'investissement via des fonds au lieu d'investir dans des titres en direct et de réaliser une gestion « Buy and Hold ». D'ailleurs, la performance moyenne des fonds obligataires est supérieure à celle des produits de taux en direct grâce à la gestion dynamique de la sensibilité de certains gérants.

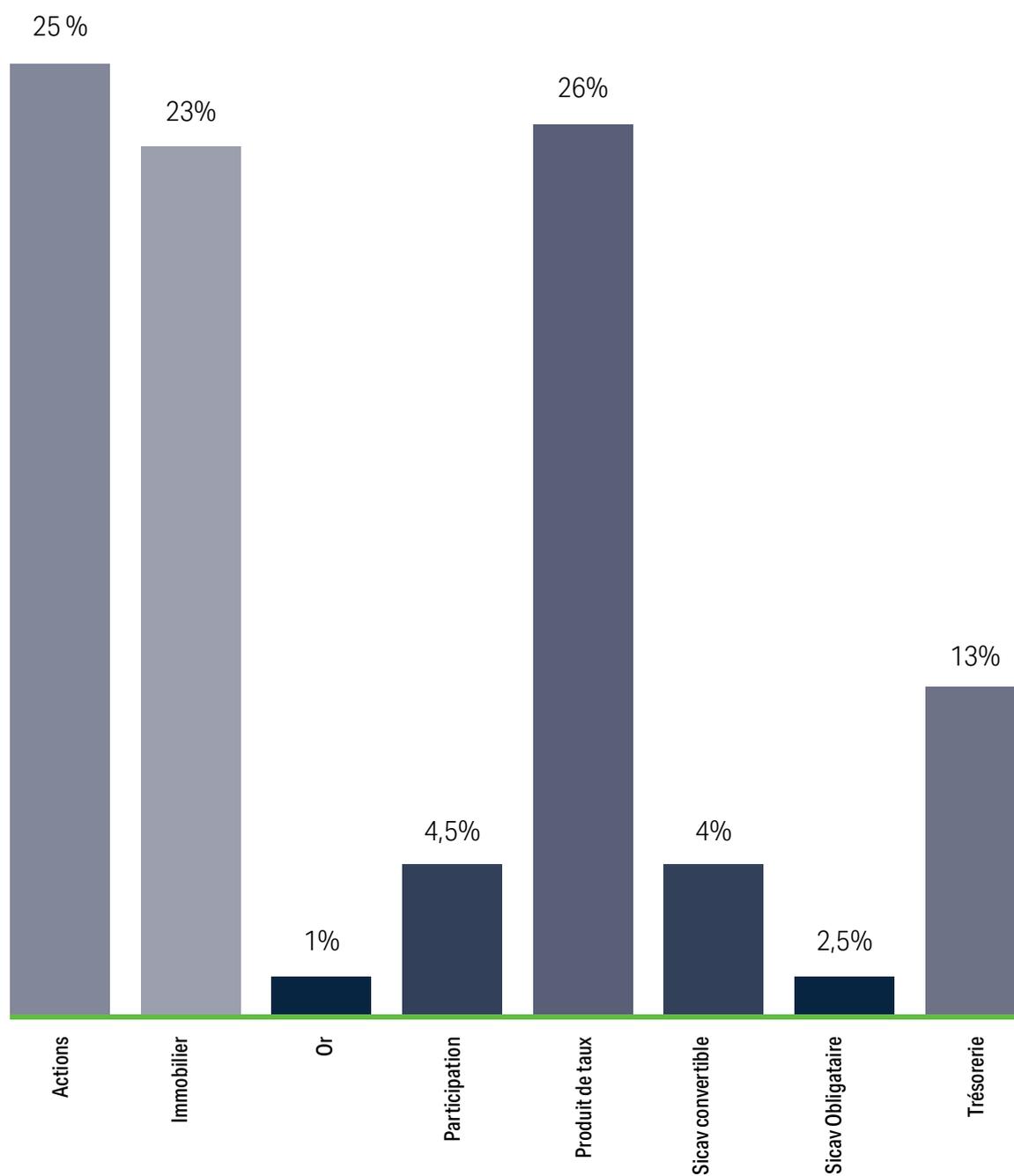
Ensuite, symétriquement, les fonds actions ont été allégés en accompagnant la hausse du marché européen du premier semestre. Près de 150 millions € ont été vendus, compensés pour partie par l'effet marché positif de près de 40 millions €.

Dans ce contexte, la trésorerie est restée stable sur l'année. À la fin de l'exercice, la poche de trésorerie principalement investie en fonds monétaire ressort à 575 millions €, ce qui représente près de 13 % du portefeuille.

L'évolution des plus-values latentes et réalisées

En fin d'année, la réalisation de plus-values a été pilotée dans le but de servir des taux de participation de qualité, tout en maintenant les plus-values latentes à peu près stables. Même si les marchés actions ont légèrement baissé en fin d'année, les réalisations de près de 38 millions € pour les cantons vie n'engendrent pas de baisse des plus-values latentes sur les actifs non-amortissables (-1 millions €) au cours de l'année. En revanche, les actifs amortissables subissent notamment la hausse des taux longs français, générant un recul de près de 21 millions € pour l'ensemble des portefeuilles de la société.

RÉPARTITION DES ENCOURS AU 31/12/2024



LE MARCHÉ IMMOBILIER EN 2024



Capma & Capmi s'appuie sur deux Sociétés Civiles Immobilières (SCI) dont le patrimoine est constitué principalement d'immeubles de bureaux (99 % du patrimoine exprimé en mètres carrés), répartis géographiquement en trois parts relativement équivalentes en termes de surfaces entre Paris, le reste de l'Île-de-France et les autres régions.



Bilan 2024 du marché immobilier de bureaux

Entre conflits géopolitiques persistants, faible croissance, instabilité politique et organisation des Jeux Olympiques, les freins à l'activité économique n'ont pas manqué en 2024 en France et plus particulièrement en Île-de-France.

Ces facteurs ont naturellement retardé la prise de décisions des entreprises qui, de surcroît, ont été confrontées à des paramètres divergents en matière immobilière, notamment s'agissant d'organisation du travail, de coût de l'immobilier, d'attraction et de rétention des talents et ce dans un contexte de marché locatif complexe et évolutif.

Marché locatif français

Avec 1.750.400 m² placés en 2024, le marché de bureaux en Île-de-France est en recul de 11 % sur un an et de 21 % par rapport à la moyenne décennale.

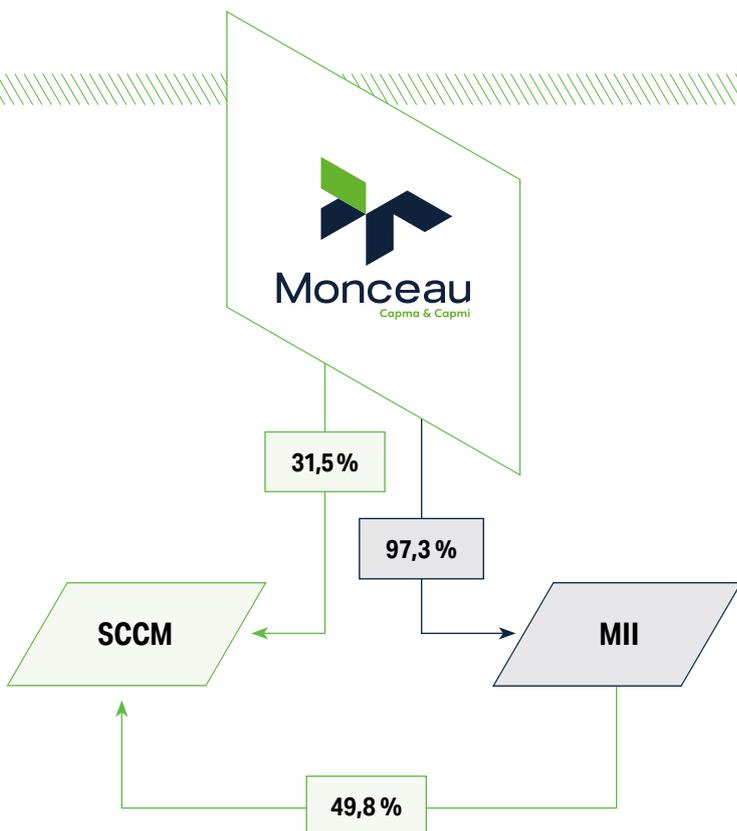
Toutes les classes de surfaces ont été affectées par ce ralentissement, les petites et moyennes surfaces ayant, cependant, mieux résisté que les grandes surfaces.

L'année 2024 enregistre une nette diminution de la demande placée dans Paris Centre Ouest (-21 % par rapport à 2023 et -18 % par rapport à la moyenne de long terme) du fait de l'effet conjugué de loyers élevés et d'un ralentissement des projets initiés par les acteurs traditionnels du Quartier Central d'Affaires (co-working, luxe, finance et conseil). A contrario, la Première Couronne, notamment grâce à la Défense et la Première Couronne Nord, aura mieux résisté.

Conséquence directe de ce recul, l'offre immédiate continue d'augmenter pour atteindre 5,6 millions de m² (soit une augmentation de 8 % par rapport à 2023) et le taux de vacance moyen en Île-de-France dépasse désormais la barre des 9 %.

En termes de valeurs locatives, le « *loyer prime** » est entré dans une phase de stabilisation. De même, il est prévisible que l'évolution de l'offre dans les secteurs les plus attractifs de Paris va induire une stabilisation des loyers de ces secteurs, voire une inversion de tendance. La tendance d'ajustement à la baisse des loyers faciaux se poursuit en Île-de-France hors Paris, en particulier dans les zones confrontées à une vacance élevée.

* Loyer prime : valeur moyenne haute des dernières valeurs locatives constatées sur le marché de l'immobilier d'entreprise



Marché de l'investissement français

En 2024, 4,7 milliards € ont été investis en bureaux en France, soit une baisse de 26 % par rapport à 2023, baisse qui renforce la tendance enregistrée ces dernières années sur cette classe d'actifs. Les transactions se sont principalement concentrées sur des opérations inférieures à 50 millions €, avec une forte concentration géographique sur Paris intra-muros (56 % du total) et en province (30 % du total).

La prudence des investisseurs confrontés à des taux d'intérêt relativement élevés et des conditions de financement restrictives a freiné la dynamique des investissements, en particulier s'agissant des bureaux.

Faits marquants en 2024

Dans une volonté d'amélioration constante de la qualité du patrimoine détenu par les deux SCI, chacune d'entre elles a obtenu les autorisations administratives nécessaires à la restructuration d'un immeuble par société,

- Le premier situé rue Boissière (Société Civile Centrale Monceau) à Paris 16^{ème} et dont les travaux de restructuration ont été lancés au cours de l'exercice 2024 pour prendre fin début 2025
- Le second situé rue de l'Arcade (Monceau Investissements Immobiliers) à Paris 8^{ème} et dont les travaux de restructuration ont été lancés fin 2024 pour une livraison attendue début 2026. Cet immeuble a fait l'objet de la signature d'un Bail en l'Etat Futur d'Achèvement avec un preneur unique prestigieux plus d'un an avant sa livraison, confirmant ainsi la justesse de la stratégie de valorisation entreprise par la SCI.

La Société Civile Centrale Monceau (SCCM), le placement immobilier privilégié de la retraite du groupe

Support immobilier de la retraite des sociétés vie du groupe, SCCM a adopté une politique de gestion sur le long terme. Ses investissements privilégient ainsi des immeubles avec des perspectives de valorisation à long terme plutôt que le dégagement de revenus courants plus immédiats. D'où l'importance des immeubles de bureaux parisiens dans le portefeuille : affichant une rentabilité habituellement inférieure à celle des métropoles régionales, de tels immeubles devraient en revanche offrir des perspectives d'appréciation dans la durée, compensant sur le long terme cette moindre rentabilité immédiate.

Le patrimoine compte 32 adresses, pour une surface totale de 99.216 m², qui se répartissent comme suit :

- 21 immeubles à Paris, dont deux immeubles d'habitation, pour une surface totale de 59.777 m² ;
- 2 immeubles en région parisienne, pour une surface totale de 9.090 m² ;
- 9 immeubles de bureaux dans les métropoles régionales et dans les départements ultra-marins, pour une surface totale de 30.349 m².

La qualité du patrimoine ainsi que les travaux de rénovation réalisés permettent d'afficher un taux d'occupation financier satisfaisant au regard des conditions de marché, atteignant 89,1 % au 30 septembre 2024, contre 97,5 % à la clôture précédente.



L'année 2025 sera donc consacrée, comme en 2024 :

- à l'accompagnement des locataires dans la transition énergétique en cours : s'additionnent les exigences du Décret Tertiaire aux enjeux d'inflation sur les prix de l'énergie.
- à l'amélioration constante de la qualité technique du patrimoine, durable, responsable et faiblement énergivore. Le patrimoine immobilier détenu par les deux SCI est aujourd'hui essentiellement constitué d'immeubles de bureaux, principalement dans le Quartier Central des Affaires parisien et dans de grandes métropoles régionales. Ces immeubles font l'objet de rénovations régulières visant les meilleurs standards de qualité et de performances énergétiques, avec des objectifs de durabilité, d'amélioration des performances énergétiques et de réduction des coûts d'entretien.
- dans une moindre mesure, au vu du poids marginal du résidentiel dans le patrimoine, l'adaptation des logements aux exigences réglementaires d'un point de vue énergétique, représente un investissement non négligeable, et ce malgré la qualité intrinsèque des immeubles concernés.

Des actifs de qualité

Le marché locatif de bureaux en France reste, globalement, aux mains des locataires, même si de fortes disparités sont constatées en fonction des secteurs géographiques. De surcroît, dans un contexte complexe et évolutif, le risque de vacance des biens en portefeuille demeure élevé, les métropoles régionales et la périphérie parisienne y étant plus fortement exposées que les quartiers d'affaires centraux parisiens. Dans ces conditions, la priorité des deux SCI reste, d'une part l'amélioration du taux d'occupation des immeubles en portefeuille avec la mise en œuvre d'une gestion locative dynamique et d'autre part, l'amélioration constante de la qualité et de l'adéquation des immeubles aux attentes des locataires les plus exigeants. Du point de vue de l'exploitation des biens, 2024 a été marquée par la poursuite de l'accompagnement des locataires à la sensibilisation aux économies d'énergie et plus largement aux enjeux environnementaux, notamment eu égard aux objectifs définis par le Décret Tertiaire.

Ainsi, les deux SCI assurent un suivi régulier de ces enjeux avec les locataires et ce dans la continuité du plan de sobriété énergétique qui leur avait été transmis.

Une attention particulière a également été portée à la gestion financière locative et au bon règlement des loyers et charges dus par les locataires avec des contacts et des suivis renforcés.

Priorité aux immeubles de bureaux

Avec pour mission de servir des performances les plus régulières possibles sur les produits d'épargne et d'offrir un potentiel de revalorisation à long terme pour optimiser les rentes servies aux souscripteurs de contrats de retraite.

Moins contraint tant par les normes que par la réglementation, le patrimoine de bureaux permet une marge de négociation plus large entre bailleurs et preneurs, un partage des charges plus important, un entretien plus régulier par les occupants. En outre, les surfaces, généralement plus grandes, offrent une meilleure capacité d'absorption des charges fixes, et les chantiers d'adaptation aux exigences du marché, s'ils sont lourds du fait des volumes en jeu, restent plus faciles à mettre en œuvre.

Ainsi, sur le long terme, le rendement et la valorisation d'un patrimoine de bureaux apparaissent comme plus sécurisés, moins sensibles aux aléas économiques et réglementaires.

Les enjeux 2025

La baisse des taux directeurs des banques centrales américaine et européenne engagée en 2024 a vocation à se poursuivre, dans une moindre mesure, en 2025 et plus particulièrement en Europe.

L'impact favorable sur l'activité économique et sur les marchés immobiliers attendu de ces baisses de taux risque, cependant, d'être trop limité pour compenser les effets adverses que l'on peut anticiper des tensions géopolitiques croissantes et des décisions politiques qui vont affecter durablement et profondément le commerce mondial. Ces deux facteurs induisent un manque de visibilité sur le plan économique dommageable à l'investissement sous toutes ses formes.

Dans un tel contexte, il est probable que l'économie française connaisse une croissance quasi-atone en 2025, en-deçà de 1 %.

Ce type d'environnement économique se traduira par une activité locative ralentie et des prises de décisions longues à aboutir de la part des entreprises. Par ailleurs, la mise en œuvre d'organisations et d'aménagements de bureaux dits « flex » leur donne une marge de manœuvre permettant d'absorber, pendant un temps, une hausse éventuelle des effectifs ou une plus forte fréquentation des bureaux par le jeu de la mutualisation des espaces.

Aussi, l'activité locative est-elle attendue en 2025 globalement en ligne avec celle de 2024, certains secteurs de la Première Couronne et la Défense continuant d'enregistrer une activité relativement soutenue, eu égard à la qualité de leur offre locative et des niveaux de loyer proposés.

2025 devrait marquer le pic des disponibilités en Île-de-France, ce qui va conduire à une exclusion accélérée des actifs vieillissants confrontés à une offre neuve abondante et alignée sur les objectifs ESG des entreprises à des conditions financières attractives.

Ces effets cumulés affectent la valeur des actifs immobiliers, en fonction de leurs qualités immobilières propres et de la pertinence de leur situation locative. Depuis 2022, la collecte en immobilier est entrée dans une logique de maîtrise, son ralentissement en 2024 pour Capma & Capmi devrait se stabiliser en 2025. En parallèle, notre accompagnement des sociétaires dans la réorientation de leurs portefeuilles vers les unités de compte mobilières se poursuit. Sauf opportunité exceptionnelle, il ne devrait donc pas y avoir de nouvelles acquisitions immobilières.

Monceau Investissements Immobiliers (MII), le support immobilier des unités de compte des contrats d'épargne assurance vie

Afin d'offrir aux sociétaires de Capma & Capmi des rendements courants réguliers, MII a privilégié l'acquisition d'immeubles majoritairement situés dans les principales métropoles régionales et dans les premières et seconde couronnes parisiennes, offrant des perspectives moindres de revalorisation à long terme que les bureaux parisiens, mais aux taux de rendement habituellement supérieurs. Les fortes tensions constatées ces dernières années sur le marché immobilier ont conduit MII à aménager sa politique d'investissement, en intégrant des éléments de patrimoine à fort potentiel de valorisation situés dans le Quartier Central des Affaires parisien, de moindre rendement courant, mais au risque de vacance moins important.

Au terme de l'exercice clos le 30 septembre 2024, le patrimoine compte 40 biens, pour une surface totale de 172 669 m², qui se répartissent ainsi :

- 11 immeubles à Paris, pour une surface totale de 31 514 m²
- 11 immeubles en région parisienne, pour une surface totale de 74 187 m²
- 18 immeubles dans les autres régions, dont une résidence pour séniors, pour une surface totale de 66 969 m².

Le taux d'occupation financier, s'établit à 86,0 % stable par rapport à l'année précédente (85,6%).

03

ÉPARGNE ET RETRAITE

ÉPARGNE ET RETRAITE



Dominique Davier, Directeur technique vie.

Une éthique mutualiste réaffirmée

En 2024, Monceau Assurances a poursuivi sa mission d'assureur mutualiste au service de ses sociétaires, en conjuguant performance financière, innovation produit et solidité institutionnelle. Dans un contexte économique incertain mais propice à l'épargne, la mutuelle a su tirer son épingle du jeu avec une gestion rigoureuse. La fin d'année a été marquée par la création de la SGAM Monceau Assurances, symbole d'un renforcement stratégique et d'une gouvernance modernisée, au service du collectif.

Fidèle à sa nouvelle raison d'être et sa nouvelle signature de marque adoptées en 2024 – « *Pour vous, pour demain, pour longtemps* » – Monceau Assurances s'engage durablement dans une démarche de proximité, de solidarité et d'impact sociétal positif.

Focus sur les contrats d'épargne

Dans un marché d'assurance en pleine dynamique, Capma & Capmi a su répondre aux attentes de ses sociétaires. En 2024, le chiffre d'affaires s'élève à 217,7 millions €, porté par une forte progression des supports en unités de compte mobilières (+83 %, à 32,1 millions €) et une hausse de 25 % sur les fonds en euros (130,2 millions €). La collecte sur le support immobilier adossé à la SCI Monceau Investissements Immobiliers s'est quant à elle réduite (10,4 millions €).

Les taux servis sur les fonds euros témoignent de la qualité de la gestion financière :

- Fonds euros Dynavie du contrat Monceau Multifonds (support euros du contrat diffusé depuis 2024) :
3 % net avant prélèvements sociaux.
- Dynavie (contrat diffusé entre 1997 et 2024) :
3 % net avant prélèvements sociaux.
- Carnet Multi-Épargne (contrat diffusé entre 1991 et 1997) :
2,80 % net avant prélèvements sociaux.
- Carnet d'Épargne (contrat historique de 1969 à 1991) :
2,55 % net avant prélèvements sociaux.

L'évolution en 2024 du contrat Monceau Multifonds illustre l'ambition de moderniser l'offre épargne. Il intègre des unités de compte innovantes, dont MMG Patrimoine, MMG Inflation, Bpifrance Entreprises 3 pour le support en non coté, ainsi qu'un fonds de finance verte, Mandarine Global Transition.

La qualité de l'offre a été saluée par la profession : un Oscar 2025 du magazine Gestion de Fortune et une mention « Bien » dans les Grands Prix de l'assurance vie MVVA ont été attribués au contrat Monceau Multifonds.

1. Quels ont été les principaux défis techniques rencontrés en 2024 dans la gestion des produits d'assurance vie, et comment les avez-vous surmontés ?

L'année 2024 a été marquée par plusieurs défis techniques majeurs, notamment dans un contexte de transformation numérique accélérée. Nous avons poursuivi la digitalisation de nos services, avec l'évolution de l'espace personnel Monceau & Moi, qui a attiré près de 12 000 utilisateurs actifs. Cette dynamique s'est accompagnée d'un important travail de fiabilisation des parcours digitaux et de sécurisation des flux de données, en cohérence avec notre démarche RSE qui favorise le « zéro papier ».

Par ailleurs, l'environnement des taux a affecté certains supports, principalement immobiliers, entraînant une baisse de valorisation de notre SCI Monceau Investissements Immobiliers. Nous avons fait preuve de réactivité en maintenant une gestion prudente de nos allocations d'actifs tout en assurant la résilience de nos portefeuilles malgré la volatilité. Enfin, sur le plan réglementaire, l'intégration à la SGAM Monceau Assurances nous a permis d'améliorer certaines procédures techniques et prudentielles, travaux que nous avons su accomplir grâce à la mobilisation des équipes.

2. Comment l'évolution des taux d'intérêt et du cadre réglementaire a-t-elle impacté vos offres d'assurance vie ?

L'impact des taux a été très structurant. Après une forte hausse en 2023, 2024 a amorcé un reflux progressif des taux directeurs. Cette tendance a favorisé la normalisation de la courbe des taux et a influencé nos arbitrages. Nous avons repondéré significativement nos portefeuilles obligataires, tout en maintenant une bonne performance via des fonds dynamiques. Ces choix ont permis de servir des taux attractifs sur nos fonds en euros - jusqu'à 3% net avant prélèvements sociaux.

Côté immobilier, la hausse des taux a pesé sur la valorisation de certains actifs, mais notre

gestion rigoureuse et la qualité du patrimoine ont limité les impacts. Du point de vue réglementaire, la Loi Industrie Verte, qui vise à accélérer la mobilisation de financements privés au service de la transition écologique, nous a amenés à faire évoluer notre offre produits, principalement pour les supports en unités de compte. De nouvelles unités de compte à thématique durable ou adossées à des actifs non cotés ainsi que de nouvelles modalités de gestion sont désormais proposées, anticipant les attentes ESG (Environnementales, Sociales et de Gouvernance) de nos sociétaires.

3. Quels sont les grands axes d'innovation ou d'évolution que vous envisagez pour vos produits d'assurance vie en 2025 ?

2025 sera une année de consolidation stratégique et d'innovation ciblée. Nous allons enrichir notre offre multisupports avec Monceau Épargne, un contrat intégrant un choix élargi d'unités de compte et une gestion pilotée par profil. Monceau Épargne vise à mieux répondre aux besoins de lisibilité et de personnalisation exprimés par nos sociétaires.

Nous allons également renforcer notre engagement vers une épargne responsable, en généralisant les solutions à impact positif. Par ailleurs, nous continuons à accompagner la transition énergétique de notre patrimoine immobilier, avec des rénovations ciblées et un suivi renforcé des labels de performance.

Enfin, sur le plan de la relation client, la poursuite de la digitalisation sera au cœur de nos priorités, tout en maintenant une exigence forte de qualité de service et de proximité. Notre ambition reste la même : offrir des produits d'épargne pérennes, performants et alignés avec les enjeux de demain.

Interview de Dominique Davier,
Directeur Technique Vie

ÉPARGNE

ET RETRAITE

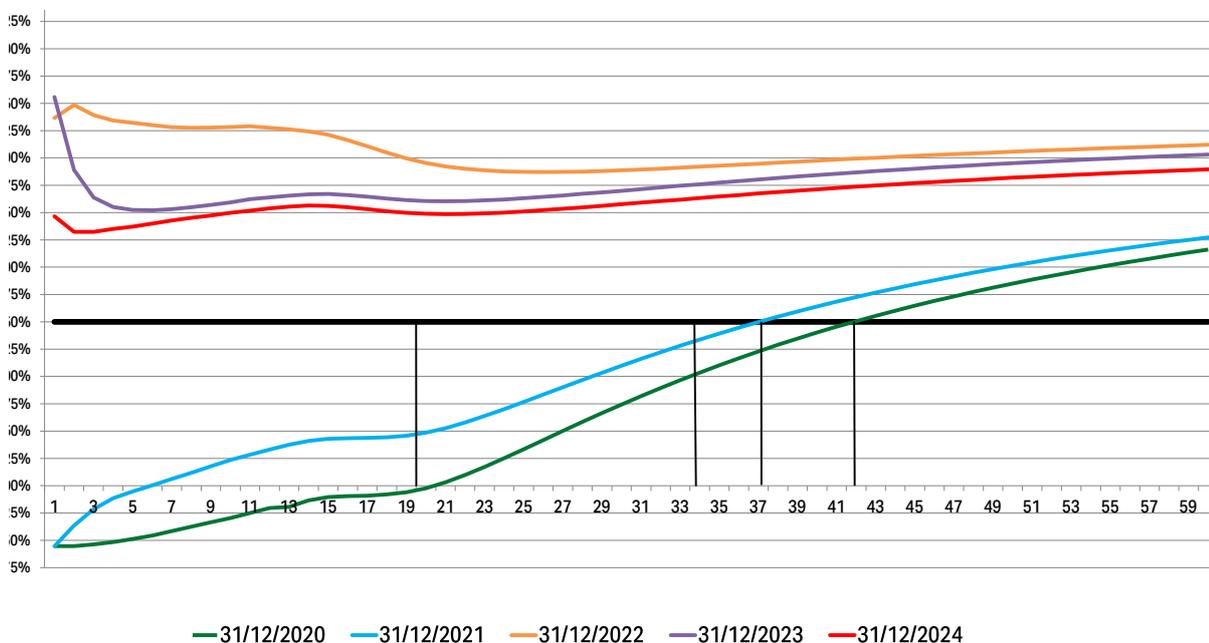
En 2024,
le chiffre
d'affaires
s'élève à
218 millions €

Focus sur les contrats retraite

La retraite demeure au cœur de l'activité de Capma & Capmi. En 2024, l'ensemble de la collecte des contrats retraite a connu une progression de 13 %, traduisant l'intérêt croissant des sociétaires pour les solutions de long terme. Cette dynamique est également portée par les bons résultats nationaux sur les PER assurantiels (+17 %, selon France Assureurs). Dans ce contexte, le pilotage des régimes de retraite en points, fondé sur la capitalisation, a permis de maintenir des taux de couverture solides et de garantir une nouvelle revalorisation des prestations au 1^{er} janvier 2025 :

- Régime Collectif de Retraite : +3 %
- Fonréa : +1,7 %
- Fonds Acti Retraite : +1,9 %
- Monceau Retraite : +2,3 %

COURBES EIOPA AVEC CORRECTION DE VOLATILITÉ -31/12/2024



ETATS FINANCIERS

2024

04

Rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée générale du 12 juin 2025.....	30
Comptes annuels	36

RAPPORT DE GESTION

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 12 JUIN 2025

Situation et activité de la Caisse au cours de l'exercice écoulé

L'actualité mondiale de ses dernières années aura profondément marqué notre histoire et l'année 2024 n'y aura pas échappé avec notamment une succession d'événements géopolitiques majeurs. Ainsi, le conflit entre Israël et Gaza continuera de constituer un des principaux sujets géopolitiques avec une extension du conflit au Liban, entraînant une déstabilisation accrue de la région. Le second conflit dont les impacts sur la stabilité mondiale ne finissent pas de grandir s'enlise. La réélection de Vladimir Poutine le 17 mars et la fin de l'espoir que l'Ukraine « puisse gagner la guerre » projette le conflit dans un temps long.

Au plan national, malgré les risques d'attentat, d'engorgement des transports, de grève dans les services publics, l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 est une réussite. L'afflux de touristes dans la capitale a été important et la Banque de France estime à +0,25 point l'impact des Jeux olympiques et paralympiques (JOP) sur la croissance de l'activité au troisième trimestre.

Cependant, l'année 2024 est marquée par un ralentissement de l'économie mondiale dans un contexte où les banques centrales ont maintenu une politique de taux directeurs élevés. On observe tout de même des disparités ainsi les Etats-Unis ont tout de même affiché une belle croissance sur 2024 avec des marchés financiers qui ont surperformé. Le S&P 500 est en croissance de +24 % alors que dans le même temps les actions européennes n'ont progressé que de 8 %. Le CAC 40 finit en baisse de 2,1 % en lien avec l'incertitude politique en France.

Les taux d'intérêt à long terme ont progressé avec l'élection de Donald Trump et un programme républicain considéré comme inflationniste. En France, le taux d'emprunt à 10 ans ressort à 3,19 % à fin 2024 en hausse de 60 pts de base.

Une croissance importante de la collecte sur les unités de compte mobilières

Dans un climat d'incertitude globale, les Français épargnent massivement et depuis le début de l'année 2024, les cotisations sur les produits d'assurance vie en France affichent une belle dynamique avec une hausse de la collecte de 20,9 milliards € à 173,3 milliards €, soit une hausse de 14 %.

Les cotisations sur un PER assurantiel ont enregistré une progression de 17 % pour atteindre 9 892 millions € sur l'ensemble de l'année 2024, en hausse de 1 454 millions € par rapport à 2023. (Sources France Assureurs).

Dans ce contexte, la mutuelle observe également une solide croissance de 13 % en retraite. Le résultat de la collecte en épargne reste stable par rapport à l'année 2023 mais l'on peut souligner la très belle dynamique de la collecte sur les UC mobilières de 83 % avec un montant significatif de 32,1 millions €. Les versements sur le fonds euros progressent également de plus de 25 % à 130,2 millions € après l'annonce de solides rendements pour l'exercice 2023. La collecte plus faible qu'escompté sur le support de notre SCI Monceau Investissements Immobiliers se stabilise à 10,4 millions €.

Au final, le chiffre d'affaires de Capma & Capmi s'établit à 217,7 millions € pour 2024, en hausse après une année 2023 qui avait marqué le pas.

La performance de nos fonds

Les fonds euros (rappel des taux servis)

- Fonds euros Dynavie du Contrat Multifonds (contrat diffusé depuis 2024) : 3 % net avant prélèvements sociaux.
- Dynavie (contrat diffusé entre 1997 et 2024) : 3 % net avant prélèvements sociaux.
- Carnet Multi-Épargne (contrat diffusé entre 1991 et 1997) : 2,80 % net avant prélèvements sociaux.
- Carnet d'Épargne (contrat historique de 1969 à 1991) : 2,55 % net avant prélèvements sociaux.

A compter du 1^{er} octobre 2024, la valeur de la part de la SCI Monceau Investissements Immobiliers est fixée à 36,45 €, soit une baisse de 4,56 % par rapport à la précédente (38,19 €).

Ce résultat résulte principalement de la montée des taux financiers utilisés dans les mécanismes d'évaluation immobilière. Ces taux, étant fortement liés aux conditions économiques nationales, ont créé des tensions qui impactent négativement les valorisations. Dans ce contexte des remontées des taux depuis 2 ans, même si 2024 est marqué par une légère baisse, sur 2 ans notre parc immobilier a bien résisté (environ - 2,6 %), grâce notamment à un taux d'occupation de nos immeubles stable.

En effet, la baisse constatée est indépendante de la qualité intrinsèque du patrimoine immobilier de MII et de ses locataires, qui reste élevée et qui se reflète dans un résultat relativement favorable par rapport au reste du marché. A titre de comparaison, les chiffres publiés par l'ASPIM (Association Française des Sociétés de Placement Immobilier) indiquent que la performance globale des SCI servant de support d'unité de compte sur le marché français a été de - 6,8 % en 2023 puis - 4,1 % en 2024.

La pertinence de l'investissement immobilier comme investissement de long terme demeure inchangée. Les périodes de baisse peuvent offrir à ceux qui le souhaitent un point d'entrée potentiellement intéressant pour investir sur de la longue durée.

L'ensemble des performances pour 2024 de nos autres supports en unités de compte sont disponibles sur notre site institutionnel www.monceauassurances.com/performance-des-fonds/

Des régimes de retraite revalorisés en 2024

La collecte sur les produits retraite progresse au global de 7,7 % sur l'exercice. Pour les régimes de retraite en points L441, avec une gamme renouvelée depuis le lancement d'un Plan d'Épargne Retraite Individuel en octobre 2020, la collecte sur ces produits continue de progresser de 12,58 %, à 38,6 millions d'euros.

Pénalisée ces dernières années notamment par les évolutions réglementaires applicables à ces produits, conjuguée à la faiblesse des taux d'intérêt jusqu'en 2022, la politique de revalorisation des prestations des régimes de retraite en points a pu s'exercer pleinement depuis l'exercice 2023, grâce à des taux de couverture supérieurs à 110 % pour l'ensemble des régimes.

Soucieux d'accompagner au mieux les retraités face à l'inflation, le conseil d'administration a donc décidé, à effet du 1^{er} janvier 2025, de revaloriser les rentes du Régime Collectif de Retraite (RCR) de 3 %, de Monceau Retraite de 2,3 %, celles du Fonds Acti Retraite de 1,9 % et enfin celles de Fonréa de 1,7 %.

La courbe des taux reste un indicateur-clé

Une réalité demeure : c'est moins l'évolution des marchés financiers que les niveaux des taux d'intérêt qui conditionnent la vie des entreprises d'assurance et leur situation financière, surtout depuis que la réglementation européenne Solvabilité 2 a acté le principe d'évaluer les actifs comme les passifs à la valeur de marché. Des écarts de taux, même de l'ordre de quelques centimes, peuvent avoir d'importants effets sur la valeur des portefeuilles obligataires, sur les titres aux échéances les plus lointaines notamment, et sur les passifs techniques, parfois très longs dans certaines branches d'activité, lorsqu'ils sont appréciés selon les règles imposées par Solvabilité 2. Dès lors, la courbe des taux d'intérêt constitue le principal indicateur à surveiller pour une bonne gestion de l'entreprise.

La repentification de la courbe des taux d'intérêt se poursuit. En zone euro, la courbe des taux produite par l'EIOPA est passée d'une courbe complètement inversée en fin d'année 2022 à une courbe presque normalisée puisque la pente de la courbe des taux du 31 décembre 2024 est positive pour les maturités comprises entre 2 ans et 15 ans.

Par ailleurs, la remontée des taux amorcée au début de 2022 étant couplée à des niveaux d'endettement très élevés dans un grand nombre de pays développés, la soutenabilité de la dette de ces pays est replacée au centre des préoccupations des investisseurs, surtout lorsque la croissance s'avère moins élevée. Cette situation justifie ainsi que la politique déployée par la Caisse sous-pondère le plus possible la part des obligations souveraines, de la zone euro en particulier.

Une situation financière toujours solide

Les fonds propres comptables, augmentés du résultat de l'exercice et majorés d'une très légère augmentation de la réserve de capitalisation, atteignent désormais 526,7 millions €, contre 512,4 millions € à fin 2023.

Cette solidité financière se retrouve dans le taux de couverture du capital de solvabilité, qui est en légère augmentation, passant de 205 % à la fin de l'exercice 2023 à 208 % pour l'exercice 2024.

Situation et activité des principales filiales de la mutuelle

Sont présentées ici la situation et l'activité des principales filiales, directes et indirectes de Capma&Capmi : les Sociétés Civiles Immobilières (SCI) que sont Monceau Investissements Immobiliers (MII) et Société Civile Centrale Monceau (SCCM), la Société Civile Foncière Centrale Monceau (SCFCM) et Monceau Investissements Mobiliers (MIM).

Politique immobilière

L'investissement immobilier du groupe privilégie une politique de gestion à long terme et de rendement régulier pour apporter à nos sociétaires la performance la plus régulière possible à travers les deux principales Sociétés Civiles Immobilières (SCI) du groupe que sont Monceau Investissement Immobiliers (MII) et la Société Civile Centrale Monceau (SCCM). Au service des performances des produits d'épargne, le patrimoine immobilier intervient en support d'unité de compte, en couverture des provisions techniques des régimes de retraite et en investissement des fonds propres.

Le patrimoine immobilier est aujourd'hui principalement constitué d'immeubles de bureaux, dans le Quartier Central des Affaires de Paris et des grandes métropoles, exclusivement en France.

Les sociétés civiles immobilières MII et SCCM détiennent, au 31 décembre 2024, 72 immeubles totalisant 271 885 m², pour une valeur globale de 2 milliards €. En 2024, dans un contexte fortement adverse, les rendements de MII et SCCM ont été respectivement -4,56 % et -6,23 %, en baisse par rapport à l'exercice 2023, où ils s'élevaient respectivement à 2,02 % et 2,22 %.

RAPPORT DE GESTION

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 12 JUIN 2025

Focus sur l'exercice de MII

Le patrimoine compte 40 biens, pour une surface totale de 172 669 m². Le taux d'occupation financier, hors immeubles en travaux ou en restructuration, s'établit à 86 % stable par rapport à l'année précédente (85,6 %).

Durant l'exercice clos le 30 septembre 2024, la société a acquis un immeuble au 75^{ter} rue de Charonne dans le 11^{ème} arrondissement de Paris, pour 43,1 millions €. Aucune session n'a eu lieu sur l'exercice. Le patrimoine est évalué à 1,08 milliards € hors droits, et la valeur nette comptable, après enregistrement des moins-values éventuelles sur immeubles, s'élève quant à elle à 799 millions €, faisant ressortir une plus-value latente de 281,7 millions €, prise en compte dans le calcul de la valeur de la part de la société à la clôture. Celle-ci s'élève à 36,45 € à la fin de l'exercice 2024 (le résultat de l'exercice n'ayant pas généré de distribution), contre 38,19 € à fin septembre 2023, soit une baisse de 4,56 %.

Les produits locatifs enregistrés au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2024 sont en augmentation et s'élèvent à 54,4 millions € contre 50,1 millions € constatés sur l'exercice précédent. Cette hausse provient notamment des revalorisations assises sur l'indice des prix, ainsi qu'à l'augmentation des charges refacturées du fait principalement de l'inflation. Les charges d'exploitation s'élèvent à 40,6 millions € contre 38,2 millions € pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 6 %. L'ensemble conduit à un résultat d'exploitation en hausse, à 15 millions €.

Le résultat financier, principalement alimenté par le dividende versé par SCCM dont MII détient 49,75 %, ressort à 4,3 millions € en 2023, en baisse par rapport à l'exercice précédent, où il s'élevait 9,3 millions €.

Un résultat exceptionnel négatif de 24,7 millions € est constaté, notamment en raison du provisionnement de dépréciations sur certains immeubles en moins-value latente. En conséquence, le résultat net de l'exercice est négatif et s'établit à -5,4 millions €, en nette diminution par rapport à l'exercice précédent dont le résultat s'élevait à 24,0 millions €.

Focus sur l'exercice de SCCM

Le patrimoine compte 32 adresses, pour une surface totale de 99 216 m². La qualité du patrimoine ainsi que les travaux de rénovation réalisés permettent d'afficher un taux d'occupation financier satisfaisant au regard des conditions de marché, atteignant 89,1 % au 30 septembre 2024, contre 97,5 % à la clôture précédente.

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2024, la société a cédé un bien de 257m² et n'a pas réalisé d'acquisition. Le patrimoine, après expertise et actualisation, est ainsi évalué à 902,3 millions € hors droits. Sa valeur comptable, nette des amortissements et dépréciations éventuelles, s'élève à 479,4 millions €. La plus-value latente de 422,9 millions € est prise en compte dans le calcul de la valeur de la part de la société à la clôture. Celle-ci s'élève à 91,79 € à la fin de l'exercice 2023 (après affectation du résultat de l'exercice et prise en compte de l'acompte sur dividende versé), contre 97,89 € à fin septembre 2023. Le chiffre d'affaires net enregistré à fin septembre 2024 s'élève à 42,4 millions € contre 42,8 millions € au cours de l'exercice précédent, en très légère diminution. Les charges d'exploitation sont également en baisse, et s'élèvent à 25,3 millions € contre 27,3 millions € sur l'exercice 2023. Un résultat exceptionnel de -9,1 millions € est constaté, principalement en raison du provisionnement de dépréciations sur certains immeubles en moins-value latente. Le résultat de l'exercice s'établit en conséquence à 8,7 millions €, en baisse de 41 % sur le résultat de 14,8 millions € constaté au terme de l'exercice passé.

Focus sur l'activité de SCFCM

SCFCM détient plusieurs forêts en France métropolitaine, qui s'étendent sur plus de 3 000 hectares :

- La forêt de l'Etoile, sur 1 079 hectares, située dans le Département de la Haute-Marne, sur les communes de Colombey-les-deux-églises, Marbeville, Soncourt-sur-Marne et Vignory, acquise en 2006
- La forêt de Maupioux, sur 815 hectares, située dans le Département du Cher, sur les communes d'Arpheuilles, Meillant et Parnay, acquise en 2007
- La forêt de la Croix-Maupieux, sur 488 hectares, située dans le Département du Cher, sur les communes de Meillant, Uzay-le-Venon, Arpheuilles et Contres, acquise en 2020
- La forêt de Grailly, sur 477 hectares, située dans le Département du Cher, sur les communes d'Arpheuilles et de Saint-Pierre-les-Etieux, acquise en 2022
- La forêt des Avergennes, de 144 hectares, située dans le département de la Côte d'Or, sur les communes d'Essarois et de Rochefort-sur-Brevon, acquise en 2020
- La forêt de Saint-Parize-le-Chatel, sur 92 hectares située dans le Département de la Nièvre, sur les communes de Saint-Parize-le-Chatel et Luthenay-Uxeloup, acquise en 2020

Le résultat net de l'exercice 2024 est positif de 562 milliers €, contre 669 milliers € en 2023. Cette diminution de 107 milliers € du résultat est principalement liée à la baisse des produits financiers, qui sont passés de 269 milliers € à 177 milliers €, le résultat d'exploitation étant stable.

Focus sur l'activité de MIM

La société civile Monceau Investissements Mobiliers est détenue à 93 % par Capma & Capmi et constitue un de ses véhicules stratégiques d'investissement pour les actions, les fonds de placements à risques et les placements non cotés. La structure d'allocation du portefeuille est restée stable sur l'exercice, avec une large place réservée aux fonds actions et aux investissements en private equity pour un total de près de 69 % (72 % à fin 2023). A la fin de l'exercice, le portefeuille a progressé de 12,9 millions €, principalement grâce à la hausse des marchés actions. La trésorerie reste importante, avec près de 10 % de l'actif, et permettra de saisir des opportunités d'investissement ou de remonter des liquidités.

Le résultat de l'exercice 2024 est positif de 9,7 millions €, stable par rapport aux 9,8 millions € de l'exercice précédent. En tenant compte de ce résultat et de la distribution de dividende effectuée dans l'année, les fonds propres comptables de la société s'élevaient à 164,9 millions €, contre 163,1 millions € au 31 décembre 2023.

Les plus-values latentes sur le portefeuille de participations, de valeurs immobilisées et de valeurs mobilières détenues, sont évaluées à 25,2 millions € au 31 décembre 2024 contre 15,4 millions € à la clôture précédente. Les plus-values latentes sur immobilisations corporelles sont inchangées et sont estimées à 0,4 million €.

Les fonds propres réévalués ressortent ainsi à 190,5 millions € au 31 décembre 2024, contre 178,9 millions € à la clôture précédente. La valeur de la part de la société s'élève donc à fin 2024 à 542,73 €, en hausse de 6,5 % sur la valorisation de 524,09 € faite au terme de l'exercice précédent.

Evolution prévisible de l'activité

Dans le cadre de la Loi Industrie Verte du 23 octobre 2023, Monceau Assurances a modernisé et enrichi son offre épargne.

En 2024, un contrat multisupports « Monceau Multifonds nouvelle génération » a été lancé, intégrant :

- Un support en euros,
- Trois nouvelles unités de compte (UC) : Monceau Multi Gestion (MMG) Patrimoine, MMG Inflation, et Bpi France Entreprises 3 (actif non coté),
- Un nouveau fonds de finance verte, Mandarine Global Transition, proposé depuis décembre 2024, avec un arbitrage automatique sans frais au 1^{er} janvier 2025 pour les adhérents concernés.

En 2025, cette évolution se poursuit avec un enrichissement de l'offre et devient « Monceau Épargne », incluant les mêmes supports innovants et l'introduction d'une gestion pilotée par profil, dans une logique de simplification et de modernisation de l'offre épargne.

Perspectives pour 2025 de la politique d'investissement

La période où l'inflation dictait la majorité des mouvements des marchés financiers semble se terminer avec la maîtrise de la hausse des prix par les banques centrales, dont les politiques monétaires ont été jusqu'à présent parfaitement ajustées pour maintenir la stabilité financière mondiale.

Désormais, l'une des principales questions est de savoir si la baisse des taux directeurs sera assez rapide pour éviter une récession mondiale. En effet, même si la baisse des taux directeurs des banques centrales est déjà en cours, les indicateurs avancés en Europe ne pointent pas vers un rebond de l'activité. Du côté américain, les entreprises auront du mal à supporter des taux d'intérêt élevés encore longtemps, surtout si le consommateur américain est moins confiant. La politique inflationniste de D. Trump n'aide pas la Réserve Fédérale américaine à prolonger la baisse des taux et la question de la valorisation du marché actions américain se posera tôt ou tard.

Pour l'Europe, le salut viendra peut-être de la nouvelle politique budgétaire allemande. En effet, le nouveau gouvernement semble en mesure de faire tomber le dogme budgétaire empêchant un soutien massif aux entreprises. Ceci serait une excellente nouvelle pour l'Europe entière car l'Allemagne est de loin la plus grosse économie de la zone Euro et le ruissellement vers les entreprises de toute l'Europe prendrait forme. Les annonces récentes vont dans ce sens et encouragent une surperformance des actions européennes contre les actions mondiales, scénario anticipé depuis quelques semaines et dont profite Capma & Capmi.

L'année 2025 s'annonce, dans tous les cas, bien plus volatile que les deux précédentes et il faudra être réactif. Par exemple, la hausse de début d'année a été utilisée pour vendre une partie de l'allocation actions et convertibles. L'allocation actions devrait structurellement baisser, le but étant de pérenniser un rendement financier moins volatil de la mutuelle. De plus, certains cantons dont les passifs ont les durations les plus courtes sont en cours de désensibilisation action. Le risque d'emprise est également étudié dans le cadre des délégations de gestion hors groupe, pour le faire baisser à maximum 15 % par fonds et 10 % par société de gestion pour l'ensemble des portefeuilles gérés.

La courbe des taux d'intérêt se normalise peu à peu, sous l'effet des banques centrales qui poussent les taux courts vers le bas. Dans le même temps, l'absence de récession, la politique américaine inflationniste et l'endettement des Etats développés ont exercé une pression haussière sur les taux à long terme. Ainsi, en début d'année 2024, le monétaire rémunérait à hauteur de 4 % par an alors que le taux dix ans allemand payait 2,5 %. Cet environnement justifiait une position de trésorerie élevée.

RAPPORT DE GESTION

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 12 JUIN 2025

Aujourd'hui, la rémunération du monétaire est de 2.50 % et va continuer à diminuer alors que le taux dix ans allemand rétribue environ 2,80 %. Cette situation justifie de repondérer les produits de taux au détriment de la trésorerie, sur des obligations d'Etat ou d'entreprises bien notées. De plus, en diversification les fonds obligataires « High Yield » à maturité courte sont envisagés pour compléter la poche obligataire.

Perspectives sur l'activité immobilière et gestion du risque de liquidité

Au-delà de l'effet sur les marchés actions et obligataires, les taux d'intérêt agissent sensiblement sur le marché immobilier, en particulier parce que la valeur des biens est déterminée par l'actualisation des flux futurs. La hausse des taux à long terme amorcée depuis 2022 et qui semble s'achever à la fin d'année 2024 a ainsi eu un effet dépressif sur nombre de valeurs immobilières : l'impact est relativement limité pour la Caisse, l'essentiel de son patrimoine étant un patrimoine de qualité, bien occupé, bien situé, notamment dans le Quartier Central des Affaires à Paris ou dans les grandes métropoles régionales. Pour autant, le risque de liquidité reste un risque inhérent au regard du volume important de contrats en unités de compte immobilières, qu'il convient de surveiller. Certains atténuateurs de risque ont d'ailleurs été réalisés : souscription d'une option de mise en pension et maintien d'une poche élevée de trésorerie. Un nouvel espace personnel Monceau-et-moi

Depuis le mois de mai 2024, nos sociétaires disposent désormais d'un espace personnel unique dans lequel ils retrouvent l'ensemble de leurs contrats d'assurance-vie mais également de dommage aux biens détenu auprès de Monceau Assurances.

La cybersécurité étant un enjeu majeur, le nouveau site s'est également doté de nouveaux dispositifs de sécurité telle que la double authentification pour toute connexion sur un nouvel appareil.

Evènements postérieurs à la clôture

Néant

Prises de participation significatives sur l'exercice dans des sociétés commerciales ayant leur siège social sur le territoire français

Néant

Liste des organismes avec lesquels la mutuelle constitue un groupe au sens de l'article R 345-1-1 du Code des assurances

Pour répondre aux dispositions de l'article R.345-1-2 du Code des assurances, la Mutuelle Centrale de Réassurance (MCR), société d'assurance mutuelle régie par le Code des Assurances, dont le siège social est situé au 36 rue de Saint-Petersbourg à Paris 8^{ème}, établit des comptes combinés intégrant les comptes annuels de CAPMA&CAPMI. Ainsi, CAPMA-CAPMI et ses filiales, l'union de sociétés d'assurances mutuelles UMAM (Union Mutuelles Assurances Monceau), MCR et ses filiales, la MUDETAF, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et la MAPA forment un groupe combiné au sens de l'article 345-1-1 du Code des assurances.

Sommes versées en application de l'article R 322-55-1 du Code des assurances

Au cours de l'exercice 2024, les administrateurs ont perçu un montant brut de 131 000 € au titre d'indemnités de temps passé. Ces indemnités, conformément à la réglementation, sont assujetties à des charges sociales, non déduites des montants ci-dessus. En outre, un total de 18 762 € leur a été remboursé, sur justificatifs, au titre des frais exposés par eux pour le compte de la société.

Rémunérations versées au dirigeant opérationnel

Cette information revient à donner des rémunérations quasi-individuelles et n'est donc pas communiquée ici.

Liste des conventions réglementées signées en 2024

Les conventions réglementées suivantes ont été signées en 2024 par Capma & Capmi :

- Avenant n°2 à la convention de marques et services d'image et communication avec les sociétés Sarp, Mutuelle Centrale de Réassurance, Monceau Générale Assurances, Monceau Retraite & Epargne et l'Umam

ANNEXES

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D.441-4)
En application de la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 29 mai 2017, les informations mentionnées ci-dessous n'intègrent pas les opérations liées aux contrats d'assurance et de réassurance.

	Article D.441 I.-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441 I.-2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	0					-	-					-
Montant total des factures concernées (TTC)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%						
Pourcentage du chiffre d'affaire de l'exercice (préciser : HT ou TTC)							-	-	-	-	-	-
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures concernées												
exclues												
Montant total des factures exclus (TTC)												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal- article L.441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : <i>(préciser)</i> Délais légaux : <i>(préciser)</i>						Délais contractuels : <i>(préciser)</i> Délais légaux : <i>(préciser)</i>					

Sauf mention contraire, les montants présentés sont exprimés en euros et arrondis à l'euro le plus proche.

Bilan Actif

	31/12/2024	31/12/2023
1 - Compte de liaison avec le siège		
2 - Actifs incorporels	379 895	
3 - Placements	4 438 532 862	4 354 038 778
3a - Terrains et constructions	975 807 195	867 395 422
3b - Placements dans des entreprises liées	284 928 235	371 825 834
3c - Autres placements	3 177 797 432	3 114 817 522
3d - Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		
4 - Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte	1 105 914 759	1 219 553 586
5 - Part des cessionnaires et des rétro cessionnaires dans les provisions techniques	192 771 324	208 317 222
5a - Provisions pour primes non acquises non-vie		
5b - Provisions d'assurance vie	187 979 316	203 039 641
5c - Provisions pour sinistres vie		
5d - Provisions pour sinistres non-vie		
5e - Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes vie	4 792 008	5 277 581
5f - Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes non-vie		
5g - Provisions pour égalisation		
5h - Autres provisions techniques vie		
5i - Autres provisions techniques non-vie		
5j - Provisions techniques des contrats en unités de comptes vie		
6 - Créances	23 319 218	16 436 742
6a - Créances nées d'opérations d'assurance directe	773 846	472 791
6aa - Primes restant à émettre		
6ab - Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	773 846	472 791
6b - Créances nées d'opérations de réassurance		
6c - Autres créances	22 545 372	15 963 951
6ca - Personnel	2 649	2 649
6cb - État, organismes sociaux, collectivités publiques	15 854 974	10 954 387
6cc - Débiteurs divers	6 687 749	5 006 915
7 - Autres actifs	35 239 144	41 178 310
7a - Actifs corporels d'exploitation		
7b - Comptes courants et caisse	35 239 144	41 178 310
8 - Comptes de régularisation - Actif	26 801 786	16 917 857
8a - Intérêts acquis non échus	21 139 237	13 206 344
8b - Frais d'acquisition reportés		
8c - Autres comptes de régularisation	5 662 549	3 711 514
9 - Différence de conversion		
Total actif	5 822 958 987	5 856 442 496

Bilan Passif

	31/12/2024	31/12/2023
1 - Capitaux propres	526 718 409	512 392 709
1a - Fonds d'établissement et fonds social complémentaire constitué	60 752 027	60 698 382
1b - Réserves de réévaluation		
1c - Autres réserves	372 579 773	372 286 307
1d - Report à nouveau	79 428 955	73 182 062
1e - Résultat de l'exercice	13 957 654	6 225 958
2 - Passifs subordonnés		
3 - Provisions techniques brutes	3 891 200 447	3 824 116 197
3a - Provisions pour primes non acquises non-vie		
3b - Provisions d'assurances vie	3 723 388 617	3 643 288 917
3c - Provisions pour sinistres vie	32 110 273	32 898 466
3d - Provisions pour sinistres non-vie		
3e - Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes vie	135 701 557	147 928 814
3f - Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes non-vie		
3g - Provisions pour égalisation		
3h - Autres provisions techniques vie		
3i - Autres provisions techniques non-vie		
4 - Provisions techniques des contrats en unités de compte vie	1 106 280 007	1 219 572 157
5 - Provisions pour risques et charges	874 380	782 701
6 - Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	192 713 876	208 261 448
7 - Autres dettes	30 541 492	31 103 217
7a - Dettes nées d'opérations d'assurance directe	1 001 794	2 593 438
7b - Dettes nées d'opérations de réassurance	1 015 308	2 039 853
7c - Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)		
7d - Dettes envers des établissements de crédit	845 422	3 684 739
7e - Autres dettes	27 678 967	22 785 187
7ea - Autres emprunts, dépôts et cautionnement reçus		
7eb - Personnel		
7ec - État, organismes sociaux et collectivités publiques	15 848 256	12 041 183
7ed - Créanciers divers	11 830 711	10 744 005
8 - Comptes de régularisation - passif	74 630 376	60 214 066
9 - Différence de conversion		
Total passif	5 822 958 987	5 856 442 496

Compte technique de l'assurance vie

	Opérations Brutes 31/12/2024	Cessions et rétrocessions	Opérations Nettes 31/12/2024	Opérations Nettes 31/12/2023
1 - Primes	217 727 398	-123 896	217 603 503	215 187 961
2 - Produits des placements	159 558 520		159 558 520	157 632 376
2a - Revenus des placements	74 960 351		74 960 351	53 934 460
2b - Autres produits des placements	4 653 484		4 653 484	2 999 047
2c - Profits provenant de la réalisation des placements	79 944 685		79 944 685	100 698 869
3 - Ajustement ACAV -plus-values)	25 337 406		25 337 406	53 761 578
4 - Autres produits techniques	8 979		8 979	7 215
5 - Charges des sinistres	-303 337 120	20 039 254	-283 297 866	-273 375 741
5a - Prestations et frais payés	-304 125 312	20 039 254	-284 086 058	-274 362 673
5b - Charges des provisions pour sinistres	788 193		788 193	986 932
6 - Charges des provisions	136 557 760	-15 060 325	121 497 435	52 115 667
6a - Provisions d'assurance vie	23 784 741	-15 060 325	8 724 416	86 879 371
6b - Provisions sur contrats en unités de compte	112 773 019		112 773 019	-34 763 703
6c - Autres provisions techniques				
7 - Participation aux résultats	-92 901 956	-485 573	-93 387 529	-113 889 076
8 - Frais d'acquisition et d'administration	-28 028 401	891 412	-27 136 988	-26 292 186
8a - Frais d'acquisition	-23 450 277		-23 450 277	-22 472 981
8b - Frais d'administration	-4 578 124		-4 578 124	-4 785 579
8c - Commissions reçues des réassureurs		891 412	891 412	966 374
9 - Charges financières	-32 328 500	-6 274 507	-38 603 007	-30 548 291
9a - Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	-1 204 604	-6 274 507	-7 479 111	-7 556 697
9b - Autres charges des placements	-18 800 338		-18 800 338	-16 862 593
9c - Pertes provenant de la réalisation de placements	-12 323 557		-12 323 557	-6 129 001
10 - Ajustement ACAV -moins-values)	-57 997 915		-57 997 915	-25 042 913
11 - Autres charges techniques	-927 342		-927 342	-591 754
12 - Produits des placements transférés	-22 745 812		-22 745 812	-9 669 972
Résultat technique de l'assurance vie	923 017	-1 013 634	-90 618	-705 134

Compte **non technique**

	Opérations Nettes 31/12/2024	Opérations Nettes 31/12/2023
1 - Résultat technique de l'assurance vie	-90 618	-705 134
2 - Résultat technique l'assurance non-vie		
3 - Produits des placements		
3a - Revenus des placements		
3b - Autres produits des placements		
3c - Produits provenant de la réalisation des placements		
4 - Produits des placements alloués	22 745 812	9 669 972
5 - Charges des placements		
5a - Frais de gestion interne et externe de placements et frais financiers		
5b - Autres charges des placements		
5c - Pertes provenant de la réalisation des placements		
6 - Produits des placements transférés		
7 - Autres produits non techniques	152	164
8 - Autres charges non techniques		
9 - Résultat exceptionnel	-163 177	525 348
9a - Produits exceptionnels	540 627	1 037 481
9b - Charges exceptionnelles	-703 804	-512 133
10 - Participation et intéressement des salariés	-2 123 005	-839 494
11 - Impôt sur les sociétés	-6 411 510	-2 424 897
Résultat de l'exercice	13 957 654	6 225 958

1. FAITS MARQUANTS

Le chiffre d'affaires de Capma & Capmi s'établit à 217,7 millions € pour 2024, en progression de 2,4 millions (+1,1%) après une année 2023 qui avait marqué le pas.

La charge de sinistres est en légère hausse de 6,7 millions €

La mutuelle observe une solide croissance de +13% en retraite. Le résultat de la collecte en épargne reste stable à -0,55% par rapport à l'année 2023 mais l'on peut souligner la très belle dynamique de la collecte sur les UC mobilières de +83% avec un montant significatif de 32,1 millions €. Les versements sur le fonds euros progressent également de plus de 25% à 130,1 millions € après l'annonce de solides rendements pour l'exercice 2023. La déception provient de la collecte sur le support de notre SCI Monceau Investissements Immobiliers en baisse de -80% à 10,3 millions €.

Les fonds propres comptables, augmentés du résultat de l'exercice et d'une augmentation mineure de la réserve de capitalisation, atteignent désormais 526,7 millions €, contre 512,4 millions € à fin 2023, soit une progression de 3%.

Dans le cadre des normes édictées par la réglementation en vigueur depuis 2016, afin d'avoir des niveaux satisfaisants de ratios de solvabilité, Capma&Capmi a estimé prudent de détenir en réserve l'équivalent de 5 années de participation aux excédents. Des réserves ont été constituées pour pouvoir être redistribuées dans les années à venir. C'est le reflet d'une gestion saine, pérenne et prudente pour le sociétariat.

2. ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Néant

3. PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

3.1. Introduction

Les comptes sont établis conformément aux articles L.123-12 à L.123-23 du code du commerce, en tenant compte des dispositions particulières contenues dans le code des assurances, et au règlement de l'Autorité des normes comptables n°2015-11 du 26 novembre 2015 et suivants.

Les dispositions détaillées au titre III du livre II du règlement n°2015-11 de l'ANC sont appliquées aux opérations légalement cantonnées. Une comptabilité assimilable à une comptabilité multi-établissements est utilisée pour la gestion comptable des opérations légalement cantonnées reposant sur le principe de la comptabilité auxiliaire d'affectation : le patrimoine d'affectation de chaque canton constitue un établissement distinct et le patrimoine général de la société constitue l'établissement principal.

Les comptes de l'exercice 2024 respectent le règlement N°2015-11 de l'Autorité des Normes Comptables relatifs aux comptes annuels des entreprises d'assurance, version applicable au 31 décembre 2023.

Il est fait, de manière générale, application des principes comptables généraux de prudence, de non-compensation, de spécialisation des exercices, de permanence des méthodes. Les comptes sont établis dans l'hypothèse d'une continuité de l'exploitation.

3.2. Informations sur le choix des méthodes utilisées

3.2.1. Évaluation à la clôture de l'exercice des parts de sociétés civiles

Les parts détenues dans les sociétés civiles immobilières ou foncières sont comptabilisées selon le principe des coûts historiques. La valeur de réalisation des parts des sociétés immobilières ou foncières non cotées est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale répondant aux critères et conditions définis par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une estimation annuelle, certifiée par un expert agréé par l'ACPR.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur de réalisation est inférieure à la valeur nette comptable à date, pour la valeur correspondant à l'écart entre la valeur de réalisation et la valeur nette comptable

3.2.2. Valeurs mobilières à revenus fixes

Les obligations et autres valeurs à revenus fixes sont retenues pour leur prix d'achat, net des coupons courus à l'achat. La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement est rapportée au résultat. Lorsque le prix d'achat de ces titres est supérieur à leur prix de remboursement, la différence est amortie sur la durée de vie

résiduelle des titres. Lorsque le prix d'achat est inférieur à leur prix de remboursement, la différence est portée en produit sur la durée de vie résiduelle des titres. S'agissant des obligations indexées sur l'inflation, la variation, du fait de l'inflation, de la valeur de remboursement entre deux dates d'inventaire consécutives est reprise dans les produits ou charges de l'exercice.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond au dernier cours coté au jour de l'inventaire ou, pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché.

3.2.3. Actions et autres titres à revenus variables

Les actions et autres titres à revenus variables sont retenus pour leur prix d'achat, hors intérêts courus le cas échéant.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond :

- Au dernier cours coté au jour de l'inventaire, pour les titres cotés ;
- À la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché, pour les titres non cotés ;
- Au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement.

3.2.4. Prêts

Les prêts sont évalués d'après les actes qui en font foi.

3.2.5. Dépréciations des valeurs mobilières à revenus fixes

Une dépréciation est comptabilisée lorsqu'il existe un risque de défaut de l'émetteur, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal.

3.2.6. Dépréciation des placements immobiliers et des valeurs mobilières à revenus variables

Pour chaque élément d'actif pris individuellement, autre que les valeurs mobilières à revenus fixes, une provision est constatée à l'actif en cas de dépréciation à caractère durable.

Le conseil National de la Comptabilité a émis un avis sur la méthodologie d'évaluation de cette provision.

En application de cet avis, il est constitué ligne par ligne une provision pour dépréciation à caractère durable lorsque continûment pendant 6 mois au moins à la clôture de l'exercice, la valeur vénale de l'actif considéré est inférieure à une certaine fraction de son prix de revient : en situation normale, il est admis que cette fraction puisse être fixée à 80% ; en revanche, dans l'hypothèse où les marchés connaissent une volatilité élevée, il est admis qu'elle puisse être fixée à 70%, voire en deçà. Comme pour les exercices précédents, le taux de 80% a été retenu pour les calculs à la date d'inventaire. Une provision pour dépréciation à caractère durable est également constituée pour tous les actifs faisant l'objet d'une telle provision à l'inventaire précédent.

Les provisions pour dépréciation à caractère durable constituées s'imputent sur la valeur comptable des actifs concernés.

Enfin, lorsque, globalement, les placements autres que les valeurs mobilières évaluées conformément aux dispositions de l'article R.343-9 du code des assurances ont une valeur de réalisation inférieure à leur valeur comptable nette d'éventuelles provisions pour dépréciation à caractère durable, une provision est constituée à hauteur de l'écart entre ces deux valeurs. Baptisée « Provision pour Risque d'Exigibilité », elle se trouve classée parmi les provisions techniques. Cette provision est calculée globalement pour l'ensemble des cantons en excluant les régimes de retraite en points gérés par la Caisse.

3.2.7. Produits et charges des placements

Les revenus financiers comprennent les revenus des placements acquis à l'exercice (dividendes, coupons, intérêts des prêts).

Les autres produits des placements comprennent les écarts positifs de l'exercice sur les prix de remboursement des obligations à percevoir, ainsi que les reprises de provisions pour dépréciation des placements.

Les autres charges des placements comprennent les écarts négatifs de l'exercice sur les prix de remboursement des obligations à percevoir, ainsi que les dotations aux amortissements et aux provisions des placements.

Les plus ou moins-values sur cessions de valeurs mobilières sont déterminées en appliquant la méthode du « premier entré premier sorti » (FIFO) et constatées dans le résultat de l'exercice. Toutefois, pour les obligations et autres titres à revenus fixes estimés conformément aux dispositions de l'article R.343-9 du code des assurances, autres que celles détenues dans le cadre de la gestion des régimes de retraite en points, le produit correspondant à la différence entre le prix de cession et la valeur actuelle du titre cédé au taux actuariel de rendement calculé lors de son acquisition, alimente, par le compte de résultat, la réserve de capitalisation, incluse dans les fonds propres. En cas de perte, une reprise est effectuée sur cette réserve de capitalisation, dans la limite du montant de celle-ci. Depuis l'exercice 2010, les dota-

tions à la réserve de capitalisation ou les reprises sur cette réserve prennent en compte la fiscalité attachée à ces opérations.

3.2.8. Provisions techniques

Les provisions mathématiques correspondent à la différence entre la valeur actuelle probable des engagements de l'assureur d'une part, du preneur d'assurance d'autre part. Elles sont calculées en appliquant les taux, tables de mortalité, chargements d'inventaire prévus par la réglementation.

S'agissant des régimes de retraite en points régis par les articles L.441-1 et suivants du code des assurances, la provision mathématique est égale à la Provision Technique Spéciale (PTS) du Régime.

Une provision technique spéciale de retournement (PTSR) doit être constituée pour les régimes de retraite en points qui autorisent la baisse de la valeur de service. Cette provision est sans objet pour les régimes en points qui garantissent la valeur de service.

A l'inventaire, on vérifie que la PTS majorée de la PTSR et des plus et moins-values latentes des actifs affectés à la PTS est supérieure à la Provision Mathématique Théorique (PMT) du Régime, valeur actuelle des droits de retraite acquis par les adhérents, calculée avec les tables de mortalité et la courbe des taux sans risque pertinente utilisées pour le calcul de la meilleure estimation prévue à l'article R.351-2 du code des assurances à la date d'arrêté des comptes. Dans l'hypothèse contraire, on constitue une Provision Technique Spéciale Complémentaire (PTSC) d'un montant égal à la différence constatée. En d'autres termes, le taux de couverture d'un tel régime, rapport entre la PTS, majorée de la PTSR, des plus et moins-values latentes et de la PTSC éventuelle, et la PMT, doit être supérieur ou égal à 100%.

3.2.9. Acceptations en réassurance

Néant.

3.2.10. Cessions et rétrocessions

Les cessions sont comptabilisées en application des différents traités souscrits.

3.2.11. Frais de gestion

Les frais de gestion sont enregistrés dès leur origine dans des comptes de charges par nature et sont systématiquement affectés à une section analytique. Ensuite, ces frais sont ventilés dans les comptes de charges par destination par l'application de clés de répartition propres à chaque section analytique.

Les frais de gestion sont de deux natures :

- Frais généraux propres à Capma & Capmi ;
- Frais généraux issus de la répartition des dépenses engagées par le GIE de moyens auxquels adhère Capma & Capmi.

Le classement des charges de gestion s'effectue dans les cinq destinations suivantes :

- Les frais de règlement des prestations, qui incluent notamment les frais des services de gestion des prestations ou exposés à leur profit ;
- Les frais d'acquisition qui incluent notamment les salaires versés aux collaborateurs du terrain et coûts des délégations, et les frais des services centraux chargés de l'établissement des contrats ou exposés à leur profit ;
- Les frais d'administration qui incluent notamment les frais des services chargés de la gestion du portefeuille ou exposés à leur profit ;
- Les charges de placements qui incluent notamment les frais des services de gestion des placements ;
- Les autres charges techniques qui regroupent les charges ne pouvant être affectées ni directement, ni par application d'une clé à une des destinations ci-dessus, notamment les charges de direction générale.

3.2.12. Opérations en devises

Les opérations en devises sont enregistrées dans chacune des devises utilisées. La conversion en euros de ces opérations s'effectue en fin d'exercice d'après les cours de change constatés à la clôture. Les écarts de change sont passés en compte de résultat.

3.2.13. Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Une provision est constituée en cas de doute sur l'irrecouvrabilité d'une créance.

3.2.14. Engagements hors bilan

Capma & Capmi bénéficie du statut d'associé de la Mutuelle Centrale de Réassurance. L'admission à ce statut est matérialisée par une convention de réassurance de durée. Cette convention précise qu'en cas de résiliation, la mutuelle associée, désireuse de mettre fin à son statut, rembourse, le cas échéant, le solde cumulé du compte retraçant l'ensemble des opérations relevant de ladite convention.

En conséquence, si, à la date d'arrêté des comptes, la mutuelle avait pris la décision de résilier la convention de réassurance emportant admission au statut d'associé de la Mutuelle Centrale de Réassurance, les dettes éventuellement exigibles au titre de la convention auraient été inscrites au passif du bilan. Cette convention n'ayant pas été résiliée, il est fait application du principe général de « continuité de l'exploitation » et il n'y a pas lieu d'inscrire à l'hors-bilan ces sommes.

Si la société Capma & Capmi avait résilié à la date du 31 décembre 2024 la convention qui la lie à la Mutuelle Centrale de Réassurance, elle aurait eu à lui régler un montant de 15,6 milliers d'euros.

4. INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN

4.2. Actif

4.1.1 Placements immobiliers

Intitulé	Montant à l'ouverture	Acquisition	Cession	Montant à la clôture
Terrains				
Constructions				
Parts de sociétés immobilières non cotées	867 395 422	270 395 070	-161 983 297	975 807 195
Créances rattachées à des participations				
Total	867 395 422	270 395 070	-161 983 297	975 807 195

Montant des amortissements

Intitulé	Montant à l'ouverture	Dotation	Reprise	Montant à la clôture
Terrains				
Constructions				
Parts de sociétés immobilières non cotées				
Créances rattachées à des participations				
Total				

Sont enregistrées en « Acquisition » les affectations de parts de sociétés civiles immobilières servant de support aux contrats à capital variable immobilier, correspondant aux montants nets souscrits, rachetés ou arbitrés par les sociétaires ainsi que les parts souscrites par la société en réinvestissement des dividendes perçus.

Montant nets

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Terrains		
Constructions		
Parts de sociétés immobilières non cotées	867 395 422	975 807 195
Créances rattachées à des participations		
Total	867 395 422	975 807 195

COMPTES ANNUELS

4.1.2. Actif - Entreprises liées

Le périmètre des entreprises labellisées « Monceau Assurances » et détenues par la Caisse n'a pas été modifié en 2024.

Les avances en compte courant consenties à la Société Civile Centrale Monceau ainsi qu'à Monceau Investissements Immobiliers pour financer la politique d'acquisition de biens immobiliers en 2023 ont été remboursées en 2024.

Valeurs brutes

Intitulé	Montant à l'ouverture	Acquisition	Cession	Reclassement	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	133 832 835	3 450 000			137 282 835
Obligations	139 210 500	8 000 000			147 210 500
Créances rattachées à des participations	98 782 499		-98 347 599		434 900
Créances pour espèces déposées chez les cédantes					
Total	371 825 834	11 450 000	-98 347 599		284 928 235

Provisions

Intitulé	Montant à l'ouverture	Dotation	Reprise	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés				
Obligations				
Créances rattachées à des participations				
Créances pour espèces déposées chez les cédantes				
Total Dépréciations				

Montant nets

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	133 832 835	137 282 835
Obligations	139 210 500	147 210 500
Créances rattachées à des participations	98 782 499	434 900
Créances pour espèces déposées chez les cédantes		
Total	371 825 834	284 928 235

4.1.3. Autres placements

Valeurs brutes au 31/12/2024

Intitulé	Montant à l'ouverture	Revalorisation devise à l'ouverture	Acquisition	Cession	Cession	Montant à la clôture
Actions et autres titres à revenus variables	1 261 849 510	343 500	330 024 446	-402 243 285	17 125 710	1 207 099 880
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	1 202 293 382	649 790	238 056 208	-111 825 044		1 329 174 337
Prêts	91 282 771		13 876 727	-4 931 772		100 227 726
Autres placements	20 146 310		960 000	-7 985 400		13 120 910
Instruments de trésorerie	540 145 549		513 445 173	-510 088 811		543 501 911
Valeurs remises en nantissement						
Total	3 115 717 522	993 290	1 096 362 554	-1 037 074 312	17 125 710	3 193 124 764

Intitulé	Amortissements et provisions à l'ouverture		Mouvements		Amortissements et provisions à la clôture	
	Amort.	Provisions	Dotations	Reprise	Amort.	Provisions
Actions et autres titres à revenus variables		900 000	1 339 238	-32 816		2 206 423
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes						
Prêts						
Autres placements						
Instruments de trésorerie						
Valeurs remises en nantissement						
Total Dépréciations		900 000	1 339 238	-32 816		2 206 423

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Actions et autres titres à revenus variables	1 260 949 510	1 204 893 458
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	1 202 293 382	1 329 174 337
Prêts	91 282 771	100 227 726
Autres placements	20 146 310	13 120 910
Instruments de trésorerie	540 145 549	543 501 911
Valeurs remises en nantissement		
Total	3 114 817 522	3 190 918 342

4.1.4. Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte

Valeurs nettes au 31/12/2024

Intitulé	Montant à l'ouverture	Variation	Montant à la clôture
Placements immobiliers	959 702 887	-141 181 377	818 521 510
Titres à revenu variable autres que les OPCVM			
OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe			
Autres OPCVM	237 676 803	27 686 721	265 363 525
Obligations et autres titres à revenu fixe	22 173 896	-144 171	22 029 724
Total	1 219 553 586	-113 638 827	1 105 914 759

4.1.5. Etat récapitulatif des placements

1) Placements

Libellé	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2023
1. Placements immobiliers				
Dans l'OCDE	975 807 195	975 807 195	1 043 920 554	867 395 422
Hors OCDE				
2. Actions et autres titres à revenu variable				
Dans l'OCDE	150 403 745	150 403 745	228 187 228	153 979 145
Hors OCDE				
3. Parts d'OPCVM (autres que celles en 4)				
Dans l'OCDE	1 950 336 032	1 949 354 588	1 979 653 702	1 983 077 179
Hors OCDE				
4. Parts d'OPCVM à revenu fixe				
Dans l'OCDE	27 053 519	27 053 519	27 891 418	41 926 963
Hors OCDE				
5. Obligations et autres titres à revenu fixe				
Dans l'OCDE	1 178 824 788	1 186 558 122	1 085 776 297	1 080 574 180
Hors OCDE				
6. Prêts hypothécaires				
Dans l'OCDE	89 605 660	89 605 600	89 605 660	82 554 452
Hors OCDE				
7. Autres prêts et effets assimilés				
Dans l'OCDE	10 750 138	10 750 138	10 750 475	107 510 817
Hors OCDE				
8. Dépôts auprès des entreprises cédantes				
Dans l'OCDE				
Hors OCDE				
9. Dépôts (autres que ceux visés au 8)				
Dans l'OCDE				
Hors OCDE				
10. Actifs représentatifs contrats en UC				
Placements immobiliers				
Titres à revenu variable autre que des parts d'OPCVM	818 521 510	818 521 510	818 521 510	959 702 887
OPCVM détenant des titres à revenu fixe				
Autres OPCVM	267 551 957	267 551 957	267 556 383	240 884 678
Obligation et autres titres à revenu fixe				
11. Total des lignes 1 à 10	5 468 854 544	5 475 606 433	5 551 863 227	5 517 605 724

Libellé	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2023
Dont Placements évalués selon l'article R 343-9	1 124 324 788	1 132 058 122	1 030 846 618	987 654 332
Dont Placements évalués selon l'article R 343-10	3 238 614 997	3 237 633 552	3 415 101 849	3 310 397 797
Dont Placements évalués selon l'article R 343-13	1 105 914 759	1 105 914 759	1 105 914 759	1 219 553 594
Dont pour les entreprises visées à l'article L 310-1				
Valeurs affectables à la représentation des provisions autres que celles visées ci-dessous	4 343 142 044	4 348 768 519	4 363 981 519	4 399 077 071
Valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance				
Valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)				
Valeurs affectées aux provisions techniques spéciales des autres affaires en France	1 125 712 499	1 126 837 915	1 187 881 708	1 118 528 653
Autres affectations ou sans affectation				

Les titres non cotés s'élèvent à 2 262 633 045 € en valeur brute au 31/12/2024

Le tableau suivant permet de réconcilier le total de l'état des placements ci-dessus avec le montant des placements au bilan

	2024			2023		
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
Montant des placements à l'actif du bilan	5 468 854 544	5 544 447 621	5 551 863 227	5 508 077 065	5 573 592 370	5 629 080 730
Amortissement de surcote		74 345 806			59 682 058	
Amortissement de décote		5 504 619			3 695 411	
Montant des placements dans l'état récapitulatif des placements	5 468 854 544	5 475 606 433	5 551 863 227	5 508 077 065	5 517 605 724	5 629 080 730

2) Actifs affectables à la représentation des provisions techniques (autres que les placements et la part des réassureurs dans les provisions techniques). *Néant.*

3) Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance. *Néant.*

4) Autres informations

a) Montant des acomptes inclus dans la valeur des actifs inscrits au poste «Terrainset constructions» *Néant.*

b) Droits réels et parts de sociétés immobilières ou foncières non cotées

	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2023
Immeuble d'exploitation				
Droits réels				
Part des sociétés immobilières ou foncières non cotées				
Autres immobilisations	975 807 195	975 807 195	1 043 920 554	867 395 422
Droits réels				
Part des sociétés immobilières ou foncières non cotées	975 807 195	975 807 195	1 043 920 554	867 395 422
Total	975 807 195	975 807 195	1 043 920 554	867 395 422

COMPTES ANNUELS

c) Solde non encore amorti ou non encore repris correspondant à la différence de remboursement des titres évalués conformément à l'article R 343-9

	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2023
Valeur de remboursement	1 152 853 561	1 025 593 063
Valeur nette	1 286 834 241	1 169 832 024
TOTAL	-133 980 680	-144 238 961

d) Exposition aux risques souverains des pays de la zone euro ayant bénéficié d'un plan de soutien

	Valeur nominale	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
Grèce				
• VRN 151042 Index PIB Grec			451	6 994
Total			451	6 994

4.1.6. Créances au 31 décembre 2024

Libellé	Montant au 31/12/2024	Dont créances de moins d'un an	Dont créances à plus d'un an	Montant au 31/12/2023
Primes à émettre				
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	773 846	857 848	-84 002	472 791
Créances nées d'opérations de réassurance				
Autres créances	22 545 372	22 545 372		15 963 951
Total	23 319 218	23 319 218	-84 002	16 436 742

4.1.7. Compte de régularisation actif

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts courus non échus	21 139 237	13 206 344
Frais d'acquisition reportés		
Différences sur les prix de remboursement	5 504 619	3 695 411
Autres	157 931	16 102
Total	26 801 786	16 917 857

4.1.8. Filiales et participations (chiffres en Milliers d'euros)

Entité	Pourcentage de détention	Valeur comptable	Capitaux propres	Chiffre d'affaires	Résultat	Dividendes encaissés	Compte courant	Prêt
Filiales (50% au moins du capital est détenu par la société)								
Monceau Investissements Immobiliers (MII) <i>Société Civile Immobilière à capital variable</i> Gestion de parc immobilier 36/38 rue de Saint Pétersbourg 75008 Paris	97,28%	1 602 050	1 248 122	55 538	-5 472			
Monceau Investissements Mobiliers <i>Société Civile /</i> <i>Gestion de portefeuille</i> 36/38 rue de Saint Pétersbourg 75008 Paris	92,76%	113 700	164 926		9 728	0		
Société Civile Foncière Centrale Monceau (SCFCM) <i>Gestion de patrimoine foncier</i> 36/38 rue de Saint Pétersbourg 75008 Paris	60,00%	13 796	39 855	569	562	0		
Participations (10% à 50% du capital est détenu par la société)								
Société Civile Centrale Monceau (SCCM) <i>Gestion de parc immobilier</i> <i>Société Civile Immobilière</i> 36-38 rue Saint Pétersbourg 75008 Paris	31,47%	178 482	197 665	42 426	8 707	2 740		434
Monceau Retraite et Epargne (MRE) <i>Société d'assurances vie et non vie</i> 36-38 rue Saint Pétersbourg 75008 Paris	29,48%	17 958	84 798	18 650	1 413		29	

COMPTES ANNUELS

4.2. Passif

4.2.1. Capitaux propres

Libellé	Montant au 31/12/2023	Affectation du résultat 31/12/2023	Augmentation	Diminution	Montant au 31/12/2024
Fonds d'établissement et fond social	60 698 382		53 645		60 752 027
Réserves	372 286 307				372 579 773
Réserve complémentaire fonds d'établissement	8 765 818				8 765 818
Réserve de réévaluation	16 000 000				16 000 000
Autres réserves	20 697 177	-20 935			20 676 242
Réserve de capitalisation	307 823 312		314 401		308 137 713
Réserve de solvabilité	19 000 000				19 000 000
Report à nouveau	73 182 062	6 246 893			79 428 955
Résultat de l'exercice	6 225 958	-6 225 958	13 957 654		13 957 654
Total	512 392 709	0	14 325 700		526 718 409

Les variations affectant les différents postes de capitaux propres résultent de l'enregistrement des décisions de l'assemblée générale du 12 juin 2024, des mouvements de l'exercice sur la réserve de capitalisation, des droits d'adhésion acquittés par tout nouveau sociétaire et du résultat de l'exercice 2024.

4.2.2. Passifs subordonnés

Néant.

4.2.3. Provisions techniques brutes

Évaluées en application de la réglementation et des notes techniques propres à chaque produit, les provisions techniques brutes, provisions relatives aux opérations en unités de compte exclues, s'élèvent à 3 891 200 k€ contre 3 824 117 k€ au 31 décembre 2023. Elles incluent les Provisions Techniques Spéciales et Provisions Techniques Spéciales

complémentaires éventuelles des 4 régimes de retraite en points gérés par la Caisse pour un total de 1 132 102 k€.

La provision pour sinistres à payer correspond aux capitaux échus ou aux sinistres survenus et non encore réglés à la date de clôture.

Le tableau suivant résume les principaux paramètres de chacun des quatre régimes de retraite en points pris individuellement.

Libellé	RCR	Fonréa	Fonds Acti Retraite	Monceau Retraite
Nombre d'adhérents	32 688	7 124	7 794	10 394
Provisions technique spéciale à l'ouverture	660 385 733	204 099 958	188 787 655	67 956 902
Cotisations nettes	726 887	4 741 336	4 218 326	27 650 586
Produits Financiers crédités au régime	21 846 842	4 545 190	3 981 027	1 578 371
Frais annuels de gestion	-3 277 026	-681 779	-597 154	-429 665
Arrérages réglés	-42 012 646	-3 753 654	-2 770 930	-49 077
Rachat et décès réglés				-811 215
Transfert réglés		-2 300 556	-1 454 331	-278 729
Provisions Technique Spéciale à la clôture	637 669 790	206 650 496	192 164 594	95 617 174
Plus ou moins-values latentes	40 600 286	11 615 103	7 834 677	993 728
Provision Mathématique Théorique	467 112 671	173 965 874	155 003 956	57 779 219
Taux de couverture fin 2024 en retenant la courbe EIOPA au 31/12/2024 avec correction pour volatilité	145,20%	125,46%	129,03%	167,21%
Rappel du taux de couverture à la fin 2023 en retenant la courbe EIOPA au 31/12/2023 avec correction pour volatilité.	148,47%	130,42%	134,92%	174,89%

COMPTES ANNUELS

4.2.4. Provisions techniques des contrats en unités de compte

Ces provisions techniques sont calculées en nombre d'unités de compte puis en euros, par multiplication de ce nombre par la valeur vénale de l'unité de compte à la date d'inventaire. Elles sont en diminution de -9,29%, à 1 106 280 k€ contre 1 219 572 k€ à l'inventaire précédent, portant pour 818 522 k€ sur des contrats à capital variable immobilier (959 703 k€ à fin 2023).

À valeur constante des supports, l'encours de provisions techniques en unités de compte aurait diminué seulement de -6,82%, à 1 136 400 k€.

Si l'on ne retient que les contrats à capital variable immobilier, les provisions techniques sont en diminution de -14,71%. À valeur constante de la part de la SCI Monceau Investissements Immobiliers, la baisse s'élève à -10,64%.

4.2.5. Participation des adhérents aux résultats techniques et financiers

	Exercice		
	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022
Participation aux résultats totale :	93 421 087	115 270 810	75 821 570
Participation attribuée (y compris intérêts techniques)	105 648 344	116 530 942	74 532 288
Variation de la provision pour participation aux excédents	-12 227 257	-1 260 132	1 289 282
Participation aux résultats des opérations vie ⁽³⁾			
Provisions mathématiques moyennes ⁽¹⁾	2 556 672 616	2 522 229 941	2 540 339 703
Montant minimal de la participation au résultats	57 097 586	54 113 566 ⁽⁴⁾	38 457 733
Montant effectif de la participation aux résultats ⁽²⁾	65 544 866	74 045 148	47 629 544
- Participation attribuée (y compris intérêt techniques)	77 772 124	75 305 280	46 340 261
- Variation de la provision pour participation aux excédents	-12 227 257	-1 260 132	1 289 282

⁽¹⁾ Demi-somme des provisions mathématiques à l'ouverture et à la clôture, correspondant aux opérations visées au ⁽³⁾

⁽²⁾ Participation effective (charge de l'exercice, y compris intérêts techniques) correspondant aux opérations visées au ⁽³⁾

⁽³⁾ Opérations individuelles et collectives souscrites sur le territoire français à l'exception des opérations à capital variable et des contrats relevant des articles L. 441-1 et L. 144-2.

⁽⁴⁾ Ce montant 2023 a été corrigé

4.2.6. Provisions pour risques et charges

Libellé	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2023
Provisions pour litiges	758 617	698 783
Autres provisions pour risque et charges	115 763	83 918
Total	874 380	782 701

4.2.7. Dettes

	Montant au 31/12/2024	Dont dettes de moins d'un an	Dont dettes à plus d'un an	Montant au 31/12/2023
Dettes pour dépôt en espèces reçus des cessionnaires	192 713 876	192 713 876		208 261 448
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	1 001 794	1 001 794		2 593 438
Dettes nées d'opérations de réassurance	1 015 308	1 015 308		2 039 853
Dettes envers les établissements de crédit	845 422	845 422		3 684 739
Autres dettes	27 678 967	27 678 967		22 785 187
Total	223 255 368	223 255 368		239 364 665

4.2.8. Comptes de régularisation au passif

Libellé	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2023
Intérêts perçus d'avance		
Intérêts à recevoir		
Frais d'acquisition reportés		
Amortissement des différences sur les prix de remboursement	74 345 806	59 682 058
Charges constatées d'avance		
Autres	284 570	532 008
Total	74 630 376	60 214 066

4.2.9. Produits à recevoir et charges à payer

Charges à payer	31/12/2024	31/12/2023
Personnel		
Dettes provisionnées pour congés à payer		
Dettes provisionnées pour participation des salariés aux résultats		
Autres charges à payer	-2 649	
Organisme sociaux		
Charges sociales sur congés payés	2 105	
Autres charges à payer	1 817	
Etat		
Impôts sociétés		
Autres charges à payer		
Autres charges à payer	9 768 306	8 150 089
TOTAL	9 769 578	8 150 089

Produits à recevoir	31/12/2024	31/12/2023
Personnel		
Organismes sociaux		
Etats		
Autres produits à recevoir	442 050	
TOTAL	442 050	

COMPTES ANNUELS

4.2.10. Actifs et passifs en devises

Pays	Devise	En devises (en milliers)		Contrevaieur (en milliers d'euros)		Ecart de conversion
		Actif	Passif	Actif	Passif	Compte de résultat
Zone Euro						
	EUR			5 715 467	5 821 421	
	GBP	5	4	6	5	17
1/ Total zone européenne		5	4	5 715 473	5 821 426	17
Australie	AUD	1	1	1	1	24
Canada	CAD	717	417	479	279	40
Suisse	CHF	48 522		51 541		705
Etats-Unis	USD	59 887	1 298	56 329	1 249	2 318
Divers (Franc pacifique - XPF)		-100 931	500	-864	4	18
2/ Total hors Union Européenne			2 216	107 486	1 533	3 105
Total				5 822 959	5 822 959	3 122

4.3. Engagements hors bilan

Engagements donnés	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2023
Engagement envers la Mutuelle Centrale de Réassurance	15 647 126	15 755 051
Estimation des indemnités conventionnelles de mise à la retraite	1 135 022	941 820
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES	16 782 148	16 696 871

Engagements reçus	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2023
Comptes gagés par les réassureurs	73 983	70 064
Total	73 983	70 064

L'estimation des indemnités de mise à la retraite payables dans le futur est la somme de l'estimation de la part qui sera payée par les GIE auxquels elle participe et qui serait imputée à la société, et de la même estimation correspondant aux indemnités qui seraient dues aux salariés de l'entreprise.

5 NOTE SUR LES POSTES DU COMPTE DE RÉSULTATS

5.1. Résultat technique (Chiffre en Milliers d'euros)

	Total	Temporaire décès individuelle (3)	Autres contrats individuels à prime unique (4)	Autres contrats individuels à prime périodique (5)	Collectifs décès (6)	Collectifs vie (7)	Contrats en UC à prime unique (8)	Contrats en UC à prime périodique (9)	Contrats collectifs L441 (10)
Primes	217 727	245	133 783	427	589	774	43 267		38 642
Charges de prestations	303 337	35	192 575	3 555	185	1 557	51 828		53 602
Charges de provisions	-136 558	-255	-68 369	-3 791	288	-570	-47 495		-16 366
Ajustement ACAV	-32 661						-32 661		
Solde de souscription	18 287	465	9 577	663	116	-213	6 273		1 406
Frais d'acquisition	23 449	26	14 409	46	63	83	4 660		4 162
Autres charges nettes de gestion	5 497	4	2 906	37	1	41	1 275		1 233
Charges d'acquisition et de gestion nettes	28 946	30	17 315	83	64	124	5 935		5 395
Produits nets des placements	98 210	67	63 675	1 051	11	1 372	83		31 951
Participation aux résultats	92 902	70	63 376	1 094		1 005	119		27 238
Solde financier	5 308	-3	299	-43	11	367	-36		4 713
Primes cédées	123	107	1	15					
Part des réassureurs dans les prestations	20 039		20 039						
Part des réassureurs dans les charges de provision	-15 060	2	-15 062						
Part des réassureurs dans la PB	-486		-486						
Commissions reçues des réassureurs	891		891						
(A) Solde de réassurance	5 261	-105	5 381	-15					
(B) Résultat technique	-90	327	-2 058	522	63	30	302		724
Hors compte									
Montant des rachats	121 577		69 969	479			50 455		674
Intérêts techniques bruts de l'exercice	14 778	70	13 178	942		588			
Provisions techniques brutes à la clôture	4 997 480	3 263	2 682 874	32 110	657	39 634	1 106 840		1 132 102
Provisions techniques brutes à l'ouverture	5 043 687	3 443	2 626 083	34 770	368	37 610	1 220 183		1 121 230
Résultat technique	-90	327	-2 058	522	63	30	302		724

COMPTES ANNUELS

5.2. Produits financiers alloués au compte non technique

Les produits financiers nets de charges alimentent le compte technique. A l'inventaire, une partie de ces produits est transférée au compte non technique, apparaissant à la rubrique « produits financiers alloués ». Cette partie est déterminée à partir d'une analyse du bénéficiaire économique des produits financiers générés par chacun des portefeuilles gérés. Ce résultat fournit une image de la réalité plus pertinente que celui qui serait déterminé au prorata des provisions mathématiques et de la réserve de capitalisation d'une part, des fonds propres, réserve de capitalisation déduite, d'autre part.

Bien qu'elle réponde à la lettre aux dispositions du Plan Comptable 1995, la méthode d'enregistrement des produits financiers liés aux opérations de réassurance du Carnet d'Épargne a été contestée par le Service du Contrôle des Assurances, à l'occasion du contrôle portant sur les opérations de l'exercice 2005. Ce service a souhaité que l'entreprise privilégie la notion « d'image fidèle » plutôt que l'application stricte de textes peu adaptés au cas particulier présenté par notre Caisse.

Aussi, depuis l'établissement des comptes de 2007, les intérêts versés aux réassureurs en rémunération des dépôts d'espèces, fort correctement comptabilisés jusque-là en « frais financiers » en application du plan comptable, apparaissent dans la colonne « cessions » du compte de résultat, contribuant ainsi à améliorer la signification du résultat technique brut et du résultat des opérations de réassurance.

5.3. Ventilation des produits et charges de placements

Nature des charges	Montant
Intérêts sur dépôt espèces des réassureurs	6 274 507
Intérêts de retard	
Intérêts post Mortem	902 778
Frais externes de gestion	301 826
Frais internes	
Frais de gestion des placements et intérêts financiers	7 479 111
Amortissement des différences de prix de remboursement	17 461 100
Dotation à la provision pour dépréciation à caractère durable	1 339 238
Autres charges des placements	18 800 338
Moins-values réalisées	10 591 907
Dotation à la réserve de capitalisation	
Pertes de change	1 731 650
Pertes provenant de la réalisation des placements	12 323 557
Ajustement ACAV	57 997 915
TOTAL PRODUITS DES PLACEMENTS	96 600 922

Nature des charges	Montant
Revenus des immeubles et sociétés civiles immobilières	2 739 938
Revenus des placements financiers	69 427 427
Revenus des prêts	2 236 117
Intérêts	556 869
Revenus des placements dans les entreprises liées	
Revenus des placements des contrats en unités de compte	
Revenus des placements	74 960 351
Produits de différences sur les prix de remboursement à percevoir	4 620 668
Reprise sur provision pour dépréciation à caractères durable	32 816
Intérêts	
Autres produits des placements	4 653 484
Plus-values sur réalisation de placements immobiliers	896 378
Plus-values sur réalisation de placements	77 195 679
Reprise sur la réserve capitalisation	
Profits de change	1 852 628
Profits provenant de la réalisation de placements	79 944 685
Ajustements ACAV	25 337 406
TOTAL PRODUITS DES PLACEMENTS	184 895 925
NET	88 295 003

5.4. Charges par destination (hors commissions) (chiffres en Milliers d'euros)

Ce tableau inclut les charges de gestion, hors commissions, issues de la ventilation des comptes de charges par nature ainsi que celles, hors commissions également, directement comptabilisées dans les comptes par destination. S'y ajoutent les autres charges tech-

niques, qui figurent au compte de résultats pour 927 k€. Les mêmes éléments s'élevaient à respectivement 26 009 k€ et 592 k€ au 31 décembre 2023. Au global, les charges supportées par l'entreprise, avec un total de 27 774 k€ contre 26 601 k€ pour 2023, ont augmenté de 4 %.

Nature	Sinistre	Acquisition	Administration	Placements	TOTAL
Charges externes	299	5 342	2 421	302	8 363
Charges internes	632	14 740	2 004		17 376
Dotations aux amortissements et provisions	49	905	153		1 108
Autres					
Total	980	20 987	4 578	302	26 846

5.5. Charges de personnel

Néant

5.6. PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS ET NON TECHNIQUES (CHIFFRES EN MILLIERS D'EUROS)

	31/12/2024	31/12/2023
Produits exceptionnels		
Autres produits exceptionnels	25	51
Produits sur exercices antérieurs		
Article 700 produits	414	704
Produits exceptionnelles issus du déversements classe 9/ classe 6	5	236
Reprise de provisions pour litiges	96	46
Reprise de provisions à caractère exceptionnel		
Total produits exceptionnels	541	1 037
Charges exceptionnelles		
Autres pertes exceptionnelles	474	388
Pertes sur exercices antérieurs	43	2
Amendes et pénalités	7	
Article 700 pénalités		
Charges exceptionnelles issues du déversement classe 9/ classe 6		
Dotations de provisions pour litiges	64	38
Dotations de provisions à caractère exceptionnel	116	84
Total charges exceptionnelles	704	512
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-163	525

5.7. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

L'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2024 s'élève à 6.4 M€.

6 AUTRES INFORMATIONS

6.1. Effectif présent à la clôture de l'exercice

Pour diffuser ses contrats, développer et gérer son activité, la société s'appuie sur les ressources des GIE de mise en commun de moyens auxquels elle adhère, la Fédération nationale des groupements de retraite et de prévoyance, le Service central des mutuelles et Monceau assurances dommages.

6.2. Indemnités versées aux administrateurs

Au cours de l'exercice 2024, les administrateurs ont perçu un montant net de 131 k€ au titre d'indemnités de temps passé. Ces indemnités, conformément à la réglementation, sont assujetties à des charges sociales, non déduites des montants ci-dessus. En outre, un total de 19 k€ leur a été remboursé, sur justificatifs, au titre des frais exposés par eux pour le compte de la société.

6.3. Combinaison des comptes

Pour répondre aux dispositions de l'article R.345-1-2 du Code des assurances, la Mutuelle Centrale de Réassurance, société d'assurance mutuelle régie par le Code des Assurances, dont le siège social est situé au 36 rue de Saint-Petersbourg à Paris 8ème, établit des comptes combinés intégrant les comptes annuels de CAPMA&CAPMI.

RAPPORT DES COMMISSAIRES

AUX COMPTES SUR
LES COMPTES
ANNUELS

05

RAPPORT DES COMMISSAIRES

AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

SEC BURETTE

9, Rue Malatiré

76000 Rouen

Membre de la Compagnie Régionale de Rouen

Capital de 962 504 EUROS

RCS Rouen 710 501 149

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide

92908 Paris-La Défense Cedex

Membre de la Compagnie Régionale
de Versailles et du Centre

Capital de 2 201 424 euros

RCS Nanterre 572 028 041

CAPMA & CAPMI

Société d'assurance mutuelle vie à cotisations fixes

36 rue de Saint Pétersbourg

75008 PARIS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale de la société CAPMA & CAPMI

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CAPMA & CAPMI relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit et des risques.

1 | CAPMA & CAPMI | Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2024

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Valorisation des placements financiers non cotés

Risque identifié

Dans le cadre de ses activités, CAPMA & CAPMI détient des placements non cotés à l'actif de son bilan.

Au bilan, les placements non cotés sont comptabilisés à leur coût historique, le cas échéant retraité des amortissements, et une provision pour dépréciation doit être comptabilisée en cas de perte de valeur durable. La valorisation des placements à la clôture est un élément important pour apprécier s'il y a lieu de déprécier ces actifs.

La valeur de réalisation des placements non cotés retenue à la clôture des comptes correspond à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché.

RAPPORT DES COMMISSAIRES

AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons considéré que l'évaluation des placements financiers non cotés constituait un point clé de notre audit qui requiert l'exercice du jugement par la Direction.

Au 31 décembre 2024, les placements financiers non cotés de CAPMA & CAPMI s'élèvent à 2 263 M€ (cf. note 4.1.5, des annexes des comptes annuels de CAPMA & CAPMI), représentant 41% du total des placements y compris unités de compte (5 544 M€).

Notre réponse

Nous avons mis en œuvre les procédures suivantes :

- L'examen du dispositif de contrôle mis en place pour apprécier la réalité et la valorisation des placements non cotés et la détermination des dépréciations,
- Le contrôle des rapprochements entre la comptabilité générale et la gestion sur les transactions de la période et les positions à la date de clôture de l'exercice,
- La vérification de la conformité des valorisations retenues au 31 décembre 2024 avec les éléments probants transmis,
- L'appréciation du caractère raisonnable des valorisations retenues et comptabilisées au 31 décembre 2024,
- La vérification des principes retenus en matière de dépréciation des placements financiers, des modalités de recensement des titres nécessitant une analyse et la justification des provisions constituées,
- La revue des contrôles généraux informatiques relatifs à l'outil de gestion des placements, et la revue informatique de certains contrôles embarqués et états clés générés par l'outil de gestion des placements,
- L'examen du caractère suffisant et approprié de l'information figurant dans l'annexe des comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux sociétaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale à l'exception du point ci-dessous, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations prudentielles (couverture de la marge de solvabilité) extraites du rapport prévu par l'article L.355-5 du code des assurances pour les comptes annuels.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations d'assurance et de réassurance, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire, conformément à la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 29 mai 2017.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société CAPMA & CAPMI par votre assemblée générale du 9 juin 2021 pour le cabinet Deloitte & Associés et pour le cabinet SEC BURETTE.

Au 31 décembre 2024, les cabinets Deloitte & Associés et SEC BURETTE étaient dans la quatrième année de leurs missions.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises

RAPPORT DES COMMISSAIRES

AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS



individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit et des risques un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit et des risques, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit et des risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit et des risques, des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Rouen et Paris-La Défense, le 28 mai 2025

Les commissaires aux comptes

SEC BURETTE

Deloitte & Associés

Alain Burette
Associé

Estelle Sellem
Associée

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES

AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS



CAPMA & CAPMI

Société d'assurance mutuelle vie à cotisations fixes

36 rue de Saint Pétersbourg,
75008 PARIS

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

**Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2024**

SEC BURETTE
Membre de la Compagnie Régionale
de Rouen

9, Rue Malatiré
76000 Rouen
Capital de 962 504 EUROS
RCS Rouen 710 501 149

Deloitte & Associés
Membre de la Compagnie Régionale
de Versailles et du Centre

6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
Capital de 2 201 424 euros
RCS Nanterre 572 028 041

CAPMA & CAPMI

Société d'assurance mutuelle vie à cotisations fixes

36 rue de Saint Pétersbourg,
75008 PARIS

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

**Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2024**

A l'Assemblée Générale de la société CAPMA & CAPMI,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société d'assurance mutuelle, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées visées à l'article R. 322-57 du code des assurances.

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 322-57-IV-1 du code des assurances, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.322-57 du code des assurances, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1- Convention de licence de marque SARP

Date du conseil d'administration : 30 septembre 2022 pour la convention initiale, 8 décembre 2023 pour l'avenant 1 à la convention et 12 décembre 2024 pour l'avenant 2.

Avec la société : Services en Assurance, Réassurance et Prévoyance (Sarp)

Membres du conseil d'administration concernés :

Monsieur Paul TASSEL, Administrateur de CAPMA&CAPMI et Président de SARP.

Nature :

La convention initiale constatait à effet du 1^{er} janvier 2021, la concession à la Mutuelle Centrale de Réassurance, Capma & Capmi, l'Union des Mutuelles d'Assurance Monceau, Monceau Générale Assurances et Monceau Retraite & Epargne les licences d'exploitation des marques déposées pour l'ensemble des produits et services désignés dans le certificat d'enregistrement. SARP concède également collectivement l'usage de la marque « Monceau Assurances ».

L'avenant 2 à la convention, signé le 19 décembre 2024, prévoit une modification de la convention et son précédent avenant dans la clause de prix de la concession à effet du 1^{er} janvier 2024.

Modalités :

La présente convention est consentie et acceptée par les sociétés susmentionnées moyennant une redevance forfaitaire de 1% de leur contribution au chiffre d'affaires combiné du Groupe Monceau Assurances, dont 0,05% au titre de l'utilisation des marques créées et déposées par Sarp, et 0,95% de budget forfaitaire de dépenses alloué par les bénéficiaires à Sarp au titre du développement de la notoriété de l'ensemble.

Au 31 décembre 2024, le montant de redevance de Capma & Capmi, comptabilisé en charge, s'élève à 2 612 729 euros.

Fait à Rouen et à Paris-La Défense, le 28 mai 2025

Les commissaires aux comptes

SEC BURETTE

Deloitte & Associés

Alain Burette
Associé

Estelle Sellem
Associée

06

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

ORDINAIRE

DU 12 JUIN 2025

Liste des groupements 72

Résolutions votées à l'Assemblée Générale 73

LISTE DES GROUPEMENTS

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DE L'AIN

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DE L'AISNE

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
BOURDONNAIS - NIVERNAIS

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DES ALPES MARITIMES

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DE L'ARDÈCHE

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DES ARDENNES

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DE L'AUBE

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DE L'AUDE

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
MIDI, ARIÈGE ET HAUTE-GARONNE

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
MIDI NORD

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DES BOUCHES DU RHÔNE

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DU CALVADOS

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DES CHARENTES

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DU CHER

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
LIMOUSIN-MARCHE

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DE CÔTE D'OR

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DES CÔTES D'ARMOR

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DE DORDOGNE

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DE LA DRÔME

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DE L'EURE

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DE L'EURE-ET-LOIR

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DU FINISTÈRE

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
GARD-LOZÈRE

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DU GERS

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DE LA GIRONDE

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DE L'HÉRAULT

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DE L'ILLE-ET-VILAINE

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DE L'INDRE

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DE L'INDRE-ET-LOIRE

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DAUPHINÉ - SAVOIE

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DU JURA

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DES LANDES

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DE LOIRE-ATLANTIQUE

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DU VAL DE LOIRE

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DU LOT-ET-GARONNE

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
ANJOU - MAINE

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DE LA MANCHE

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DE LA MARNE

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DE HAUTE-MARNE

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DE MEURTHE-ET-MOSELLE

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DE LA MEUSE

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DU MORBIHAN

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DE MOSELLE

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DE L'OISE

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DE L'ORNE

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
FLANDRE-ARTOIS

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DES « 3B »

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DES PYRÉNÉES ORIENTALES

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
ALSACE

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DU RHÔNE

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DE FRANCHE-COMTÉ

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DE SAÔNE-ET-LOIRE

**UNION GÉNÉRALE PARISIENNE
(UGP)**

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DE SEINE MARITIME

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DE SEINE-ET-MARNE

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
D'ILE-DE-FRANCE OUEST

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DES DEUX-SÈVRES

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DE LA SOMME

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
PROVENCE-CORSE

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DU VAUCLUSE

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DE LA VENDÉE

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DE LA VIENNE

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DES VOSGES

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DE L'YONNE

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
D'ILE-DE-FRANCE SUD-EST

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
D'ILE-DE-FRANCE-NORD

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DE LA MARTINIQUE

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DU 12 JUIN 2025

RÉSOLUTIONS

À TITRE ORDINAIRE

Première résolution

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, agréé la liste des groupements de sociétaires Capma & Capmi, conformément aux dispositions de l'article 9 des statuts de Capma & Capmi.

Résolution adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution

Après avoir entendu les rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, l'assemblée générale approuve les comptes de l'exercice 2024 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports et donne, pour cet exercice, quitus de leur gestion aux membres du conseil d'administration.

Résolution adoptée à l'unanimité

Troisième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport spécial des commissaires aux comptes, donne acte au conseil d'administration qu'il lui a été rendu compte des opérations visées à l'article R.322-57 du Code des assurances, effectuées au cours de l'exercice 2024, et approuve les conventions y afférentes.

Résolution adoptée à l'unanimité

Quatrième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport spécial des commissaires aux comptes, conformément à l'article R 322-57 IV 2° du code des assurances, donne acte au conseil d'administration de l'absence de conditions préférentielles relatives à la souscription auprès de la société par ses administrateurs, ses dirigeants salariés et leurs conjoints, ascendants et descendants, de contrats d'assurance de toute nature.

Résolution adoptée à l'unanimité

Cinquième résolution

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide :

- d'affecter l'excédent de l'exercice s'élevant à 13 957 654,13 € au compte « report à nouveau » ;
- d'augmenter de 22 212 € le montant de la « réserve pour fonds de garantie » par reprise du compte « report à nouveau ».

Cette « Réserve pour Fonds de Garantie », d'un montant ainsi porté à 1 073 474 €, est constituée dans le cadre des opérations du fonds de garantie des assurés contre la défaillance des sociétés d'assurances de personnes, conformément aux articles L423-1 et suivants du code des assurances.

Résolution adoptée à l'unanimité

Sixième résolution

Conformément aux articles 17 et 33 des statuts, l'assemblée générale décide :

1/ Assurance de retraite

Les rentes en service, résultant des contrats de « Rente Viagère Immédiate » ayant pris effet depuis le 1er janvier 1998 seront revalorisées à compter du 1er janvier 2026 de 1,75 % sous déduction du taux technique.

2/ Assurance de capitaux avec constitution d'épargne

Les garanties des contrats Vie Entière ayant été souscrits avant le 1er janvier 2000 seront revalorisées à effet du 1er janvier 2026 de 2 %.

3/ Assurance individuelle de capitaux en cas de décès sans constitution d'épargne

Aucune réduction supplémentaire n'est accordée sur le montant des cotisations en 2025 liée à l'ancienneté du contrat.

4/ Assurance collective de capitaux en cas de décès sans constitution d'épargne

Aucune réduction supplémentaire n'est accordée sur le montant des cotisations provisionnelles en 2025 liée à l'ancienneté du contrat.

Résolution adoptée à l'unanimité

Septième résolution

L'assemblée générale déclare avoir été informée des décisions suivantes prises en application des dispositions des contrats :

1/ Assurance de retraite

a) La valeur d'acquisition des points retraite des contrats Retraite Complémentaire de l'Agriculteur, Carnet Individuel de Retraite est fixée à 8,254 en 2025. Les rentes en service sont revalorisées de 1 % au 1er janvier 2025.

b) Pour le Régime Collectif de Retraite, la valeur de service du point de retraite est fixée à compter du 1er janvier 2025 à 0,24661 €, soit une revalorisation de 3,00 %.

Le coût d'acquisition d'une classe augmente de 3,00 %, passant de 279,25 € en 2024 à 287,63 € en 2025. Le nombre de points par classe est de 70,80.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DU 12 JUIN 2025

c) Pour le Régime FONREA, la valeur de service du point de retraite est fixée à compter du 1^{er} janvier 2025 à 0,40151 €, soit une revalorisation de 1,70 %.

Les cotisations annuelles sont indexées sur l'évolution du plafond de la Sécurité Sociale. Celui-ci progressant de 1,58 %, les 15 classes de cotisations du régime augmentent au 1^{er} janvier 2025 du même pourcentage. Le nombre de points pour la classe 1 avec le coefficient correctif d'âge pour 55 ans est de 60,817.

d) Pour le Régime Fonds Acti Retraite, la valeur de service du point de retraite est fixée à compter du 1^{er} janvier 2025 à 0,5170 €, soit une revalorisation de 1,90 %.

Le nombre de points pour une cotisation de 1 000 € avec le coefficient correctif d'âge pour 55 ans est de 72,924.

e) Pour le Régime Monceau Retraite, la valeur de service du point de retraite est fixée à compter du 1^{er} janvier 2025 à 1,16218 €, soit une revalorisation de 2,3 %.

Le nombre de points pour une cotisation de 1 000 € avec le coefficient correctif d'âge pour 65 ans est de 32,757.

f) Par ailleurs, pour les rentes en service, les droits contractuellement inscrits au titre des exercices antérieurs ont été légalement revalorisés au 1^{er} janvier 2025 avec des conditions de ressources pour les adhésions postérieures au 1^{er} janvier 1979.

2/ Carnet d'Épargne

Le taux de progression des provisions mathématiques est fixé à 2,55 % entre la date anniversaire 2024 et la date anniversaire 2025.

3/ Carnet de Prévoyance

La valeur de l'unité de compte au 28 décembre 2024 est de 3 113,82 €, soit une évolution sur l'année 2024 de - 1,16 %.

Une attribution complémentaire de 0,271393 unités de compte pour 100 unités de compte acquises au 31 décembre 2024 fait ressortir le taux d'évolution de l'épargne des sociétaires à - 0,90 %.

4/ Carnet d'Investissements Immobiliers

La valeur de la part de la société civile immobilière « Monceau Investissements Immobiliers » est passée de 38,19 € au 1^{er} octobre 2023 à 36,45 € au 1^{er} octobre 2024, soit une diminution de - 4,56 %.

Il n'y a pas d'attribution complémentaire d'unité de compte, la progression de l'épargne des sociétaires ressort ainsi à - 4,56 %.

5/ Carnet d'Épargne Multisupport (Carnet d'Épargne transformé par avenant conformément aux dispositions de la Loi n° 2005-842 du 26 juillet 2005).

SUPPORTS	Valeur de la part	Rendement net de frais de gestion	Encours au 31/12/2024
Fonds en euros	-	2,55 %	132 915 k€
Monceau Convertibles	143,34	3,87 %	11 098 k€
Monceau Europe Dynamique	2 616,23	1,69 %	8 145 k€
Monceau Ethique	1 451,16	1,34 %	784 k€

⁽¹⁾ cours au jeudi 27 décembre 2024

6/ Carnet Multi Épargne

SUPPORTS	Valeur de la part	Rendement net de frais de gestion	Encours au 31/12/2024
F1 - support euros	-	2,80 % ⁽¹⁾	916 537 k€
F2 - support actions - dont parts supplémentaires : + 0,990111% - dont évolution de la part : + 0,50 %	1 451,22	1,04 %	3 690 k€
F3 - SCI Monceau Investissements Immobiliers - dont parts supplémentaires : + 0,00 % - dont évolution de la part : - 4,56 %	36,45	- 4,99 %	304 952 k€
F4 - Monceau Europe Dynamique	2 616,23	1,74 %	14 210 k€
H1 - Monceau Multi Gestion Épargne Solidaire ⁽²⁾	1 046,65	3,38 %	1 400 k€
H2 - Monceau Multi Gestion Finance Verte ⁽³⁾	532,18	- 22,75 %	380 k€
H3 - Monceau Multi Gestion Actions Europe ⁽³⁾	1 232,06	1,24 %	39 356 k€

⁽¹⁾ ou 4,50 % pour les contrats bénéficiant de ce taux minimum garanti

⁽²⁾ cours au jeudi 27 décembre ou au vendredi 28 décembre 2024 selon les cotations des OPC

⁽³⁾ uniquement pour les sociétaires ayant signé l'avenant permettant de bénéficier des nouvelles modalités de gestion

7/ Dynavie

SUPPORTS	Valeur de la part	Rendement net de frais de gestion	Encours au 31/12/2024
D1 - Monceau euros	-	3,00%	1 247 476 k€
D2 - Monceau Performance	280,68 ⁽⁴⁾	2,46 %	12 962 k€
D4 - Monceau Sélection Internationale	4 308,58	4,58 %	17 558 k€
D5 - Monceau Patrimoine	359,01	3,99 %	10 175 k€
D6 - SCI Monceau Investissements Immobiliers - dont parts supplémentaires : 0 % - dont évolution de la part : - 4,56 %	36,45	- 5,07 %	327 758 k€
D8 - Monceau Convertibles	143,34	3,83 %	4 882 k€
D9 - Monceau Obligations Court Terme	1 292,74	3,80 %	2 789 k€
D10 - Profil Monceau Prudence	26 288,31	3,00 %	884 k€
D11 - Profil Monceau Equilibre	23 753,83	3,18 %	5 256 k€
D12 - Profil Monceau Dynamique	43 471,51	3,15 %	4 257 k€
D13 - Monceau Europe Dynamique	2 616,23	1,64 %	33 443 k€
D14 - Monceau Ethique	1 451,16	1,30 %	8 237 k€
D15 - Monceau Inflation	13 227,36	-1,84 %	4 842 k€
H1 - Monceau Multi Gestion Épargne Solidaire	1 046,65	3,29 %	789 k€
H2 - Monceau Multi Gestion Finance Verte	532,18	-22,82 %	7 k€
H3 - Monceau Multi Gestion Actions Europe	1 232,06	1,15 %	802 k€
H4 - Monceau Multi Gest. Actions Internationales	1 377,17	17,42 %	1 997 k€
H8 - Monceau Multi Gestion Convertibles	948,19	4,85 %	156 k€
H9 - Monceau Marché Monétaire	1 072,03	3,32 %	2 150 k€

⁽⁴⁾cours du jeudi 27 décembre 2024

8/ Monceau Avenir Jeune

Le taux de participation aux excédents techniques et financiers déterminé au 31 décembre 2024 est égal à 3,00 %. La participation aux excédents sera attribuée, à chaque adhésion, à la date anniversaire de l'adhésion en 2025 et aura pour effet de majorer le montant annuel de la rente.

9/ Monceau Entreprise

SUPPORTS	Valeur de la part	Rendement net de frais de gestion	Encours au 31/12/2024
Monceau euros	-	3,00 %	2 509 k€
Monceau Performance	280,68	2,40 %	188 k€
SCI Monceau Investissements Immobiliers - dont parts supplémentaires : + 0,00% - dont évolution de la part : - 4,56 %	36,45	- 5,13 %	686 k€
Monceau Europe Dynamique	2 616,23	1,58 %	979 k€

⁽⁵⁾cours du jeudi 27 décembre 2024

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DU 12 JUIN 2025

10/ Monceau Multifonds

SUPPORTS	Valeur de la part ⁽⁶⁾	Rendement net de frais de gestion	En cours au 31/12/2024
Monceau Euros	-	3,00 %	5 753 k€
Monceau Ethique	1 466,14	2,05 %	3 448 k€
Monceau Multi Gestion Épargne Solidaire	1 047,35	3,45 %	1 649 k€
Monceau Multi Gestion Finance Verte	522,23	-23,99 %	359 k€
Monceau Multi Gestion Actions Europe	1 243,10	1,76 %	4 255 k€
Monceau Multi Gestion Actions Internationales	1 370,65	16,60 %	5 200 k€
Monceau Multi Gestion Convertibles	944,37	4,27 %	2 164 k€
Monceau Marché Monétaire	1 072,40	3,86 %	28 708 k€
Monceau Multi Gestion Patrimoine	1 162,86	10,53 %	163 k€
Monceau Multi Gestion Inflation	1 056,63	1,41 %	5 k€
Monceau Global Transition	1 797,28	12,36 %	130 k€
Bpifrance Entreprises 3	100,00 ⁽⁷⁾	-	139 k€
SCI Monceau Investissements Immobiliers - dont parts supplémentaires : + 0,00 % - dont évolution de la part : -4,56 %	36,45	-5,46 %	88 520 k€

⁽⁶⁾ cours du vendredi 28 décembre 2024

⁽⁷⁾ Opc en cours de souscription

Résolution adoptée à l'unanimité

Huitième résolution

L'assemblée générale prend acte qu'au cours de l'exercice 2024, 131 000 € bruts ont été perçus par les administrateurs au titre d'indemnités de temps passé, correspondant à un versement net de charges sociales de 100 511,48 €. Elle prend également acte qu'au cours du même exercice 18 762 € leur ont été remboursés sur présentation de notes de frais.

Résolution adoptée à l'unanimité

Neuvième résolution

L'assemblée générale ratifie la cooptation faite par le conseil d'administration de M. Bertrand Dupouy administrateur en remplacement de M. Robert Desclaux, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat d'administrateur de ce dernier, soit jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2025.

Résolution adoptée à l'unanimité

Dixième résolution

L'assemblée générale ratifie la cooptation faite par le conseil d'administration de Mme Marielle Bougeard, administratrice en remplacement de M. Paul Tassel, décédé, pour la durée restant à courir du mandat d'administrateur de ce dernier, soit jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2025

Résolution adoptée à l'unanimité

Onzième résolution

L'assemblée générale ratifie la cooptation faite par le conseil d'administration de Mme Yolande Pericat, administratrice en remplacement de M. Jean-Félix Vallat, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat d'administrateur de ce dernier, soit jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2027

Résolution adoptée à l'unanimité

Douzième résolution

Sur proposition du conseil d'administration, en application de l'article 14 des statuts, l'assemblée générale décide de tenir l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025 dans la ville du siège social ou en tout autre lieu que le conseil d'administration jugera opportun de choisir.

Résolution adoptée à l'unanimité

Treizième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie des présentes pour effectuer les formalités prescrites par la loi.

Résolution adoptée à l'unanimité

NOTES



A series of horizontal lines for writing notes, starting below the 'NOTES' header and extending down the page.

NOTES



A series of horizontal lines for writing notes, consisting of 30 lines in total. The first 27 lines are evenly spaced and span the width of the page. The last three lines are grouped together and are indented from the left margin.



Pour vous, pour demain, pour longtemps.

Disponibilité, écoute et confiance



Capma & Capmi

Société d'assurance mutuelle vie à cotisations fixes - Entreprise régie par le code des assurances et labellisée Monceau Assurances
Siret 775 670 482 00030 - Siège social : 36/38, rue de Saint-Petersbourg - CS 70110 - 75380 Paris cedex 08